



**HAL**  
open science

**Un petit portefeuille pour de grands dossiers. Max  
Lejeune, secrétaire d'État à la Guerre sous la Quatrième  
République**

Philippe Vial, Thomas Vaisset

► **To cite this version:**

Philippe Vial, Thomas Vaisset. Un petit portefeuille pour de grands dossiers. Max Lejeune, secrétaire d'État à la Guerre sous la Quatrième République. David Bellamy. Max Lejeune (1909-1995), carrière politique d'un Picard, Ancrage, p. 141-177., 2017, 978-2-36058-079-8. hal-02500886

**HAL Id: hal-02500886**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-02500886>**

Submitted on 12 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Max Lejeune, secrétaire d'État à la guerre sous la Quatrième République : un petit portefeuille pour de grands dossiers ?

*Par Philippe Vial & Thomas Vaisset*

**M**ax Lejeune a été précocement identifié comme « un socialiste “militariste” », selon la formule de Jean Planchais, le chroniqueur militaire du *Monde* sous la Quatrième République<sup>1</sup>. Une réputation qui ne manque pas de sel au regard du passé pacifiste du maire d'Abbeville... À l'instar d'un Guy Mollet, Lejeune appartient en effet à cette catégorie de militants socialistes dont les convictions ont été retournées par le choc de la guerre et l'humiliation de la défaite. Combattant, puis prisonnier, Lejeune a connu un véritable chemin de Damas, que Jean-Marc Binot analyse dans ce volume. Le tempérament, les valeurs personnelles du Picard ont sans nul doute également joué. Homme d'action au volontarisme affirmé, doté d'un indéniable courage, Max Lejeune a d'évidentes affinités avec le tempérament et les valeurs classiques des militaires. D'autant que, comme beaucoup dans sa génération, il a désormais en partage avec eux l'expérience du feu.

Jean-Marc Binot a détaillé les ressorts intellectuels et idéologiques de cette conversion dans la biographie pionnière qu'il consacra au député de la Somme. Et, plus largement, a analysé l'idée que celui-ci se fit, tout au long de son itinéraire, de ce que devait être l'armée et la défense nationale. Il a en particulier montré comment sa vision des choses a été le produit d'une dialectique permanente entre ses idéaux socialistes et les exigences politiques du moment<sup>2</sup>. On ne reviendra donc pas ici sur cet

[141]

<sup>1</sup> Jean Planchais, *Une histoire politique de l'armée*, t.2, *De de Gaulle à de Gaulle*, Paris, Fayard, 1967, p.228.

<sup>2</sup> Jean-Marc Binot, *Max Lejeune l'irréductible*, Amiens, Martelle, 2002 : t.1, *L'enfant*

aspect des choses, d'autant que Noëline Castagnez y apporte une dimension nouvelle à travers l'étude qu'elle consacre à la notion de guerre juste chez Max Lejeune, de la Seconde Guerre mondiale au conflit algérien. L'objet de ce travail se limite ainsi à ce qui constitue finalement la quatrième déclinaison de l'engagement du Picard dans le domaine militaire. Après l'avoir successivement abordé comme militant politique, parlementaire et combattant, Lejeune franchit un nouveau cap sous la Quatrième République en tant que ministre.

Il est ainsi « secrétaire d'État aux forces armées » dans six gouvernements successifs, entre le 12 février 1948 et le 13 juin 1957<sup>1</sup>, même si la postérité a surtout retenu sa dernière participation compte tenu de son rôle majeur dans la répression en Algérie<sup>2</sup>. Pendant plus de quatre ans et quart au total, soit la période cumulée la plus importante pour un secrétaire d'État aux forces armées sous la Quatrième République, Max Lejeune porte cette appellation générique et évolutive qui fait de lui l'héritier du ministre de la Guerre. Couramment désigné comme « secrétaire d'État à la Guerre », un titre qu'il n'a jamais officiellement porté, mais dont la charge symbolique rappelle les heures glorieuses de la fonction sous l'Ancien Régime, Max Lejeune n'est-il à l'inverse qu'un « sous-ministre » selon la formule sarcastique du *Canard enchaîné*<sup>3</sup> ? Faut-il réduire son appellation courante à l'illusion d'un trompe-l'œil ? Une réponse qui demande à être travaillée, au-delà des pages fondatrices que, le premier, son biographe a consacrées aux années passées par Lejeune rue Saint-Dominique<sup>4</sup>.

[142]

L'histoire des ministres militaires demeure en effet un front pionnier de la recherche, spécialement sous la Quatrième République, période de mutation accélérée s'il en est. Le processus d'unification du champ ministériel militaire, dont les prémices sont à rechercher à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est en effet entré dans une phase active. Depuis qu'en février 1932, pour la première fois, a été brièvement institué un ministre de la Défense nationale, tandis qu'était supprimé le poste de ministre de la Guerre, celui-ci a commencé son déclin. Un processus graduel : ce ne sera pas avant avril

---

*chéri du socialisme picard (1909-1955)*, p. 169-209 ; t. 2, *Du ministre de la Quatrième au notable de la Cinquième (1956-1995)*, p. 9-71.

<sup>1</sup> Un tableau en annexe établit précisément le détail de ces participations ministérielles successives, que ce soit sur le plan de la chronologie, des appellations théoriques et pratiques ou des fondements réglementaires.

<sup>2</sup> Voir, par exemple, la nécrologie que lui avait consacrée le fin connaisseur des réalités françaises qu'était l'historien britannique Douglas Johnson : « Obituary: Max Lejeune », *The Independent*, Sunday 23 October 2011.

<sup>3</sup> Binot, *op. cit.*, t. 1, p. 172.

<sup>4</sup> La rue Saint-Dominique est, avec le boulevard Saint-Germain, la place Jacques Bainville et la rue de l'Université l'une des grandes artères parisiennes qui définissent l'Îlot Saint-Germain. Ce quadrilatère accueille l'ensemble immobilier où a été progressivement réunie, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'administration centrale du ministère de la Guerre puis, à partir de février 1932, celle du ministère interarmées sous ses appellations successives.

1961 que le poste sera supprimé pour de bon, comme celui des autres ministres d'armée. Pour en arriver là, il aura fallu « trente tumultueuses » de constants changements et d'incessantes réorganisations du domaine ministériel militaire. Inscrite sur près de dix ans de cette période, l'action de Max Lejeune comme secrétaire d'État aux forces armées ne peut être comprise sans être replacée dans ce cadre, jusqu'à présent méconnu.

D'autant que le député de la Somme prend le portefeuille de la Guerre, le 12 février 1948, à un moment charnière. Voilà quelques semaines seulement que ce portefeuille a cessé de correspondre à un ministère de plein exercice, pour n'être plus qu'un simple secrétariat d'État. Il s'intègre désormais dans un département ministériel aux compétences interarmées, dont le responsable va voir ses attributions se renforcer constamment. Dans cette situation inédite et mouvante, Lejeune doit relever le défi d'un réarmement d'une ampleur inédite, qui finira par dépasser ceux des deux avant-guerres. La France vient en effet de basculer dans la guerre froide alors que les hostilités ont repris depuis un an en Indochine. À l'heure où la menace d'une invasion du territoire nationale redevient une perspective crédible et où le salut passe par la mise sur pied d'organisations militaires intégrées avec les alliés, le nouveau secrétaire d'État doit refaire de l'armée de terre un outil efficace.

Cette mission structure la première partie de son parcours ministériel, entre le 12 février 1948 et le 11 août 1951. En dépit de moyens dramatiquement insuffisants jusqu'au tournant de la guerre de Corée, à l'été 1950, et du poids croissant du conflit indochinois, Max Lejeune réussit à engager la modernisation et le renforcement des forces terrestres. Un pari gagné malgré des conditions politiques précaires : l'antimilitarisme demeure une valeur sûre au sein de son parti et fragilise le soutien sur lequel le secrétaire d'État devrait pouvoir compter. Plus largement, l'instabilité gouvernementale chronique provoque des éclipses dans son engagement ministériel. Membre de cinq cabinets différents, il rejoint le premier en cours de route et n'appartient pas aux deux suivants, ce qui l'éloigne du pouvoir pendant un mois et demi. Par la suite, il est obligé de quitter son troisième gouvernement à mi-parcours et redevient de nouveau simple parlementaire, pour cinq mois cette fois.

Rien de tout cela durant la seconde partie de son parcours ministériel, entre le 1<sup>er</sup> février 1956 et le 12 juin 1957. Sans interruption cette fois, celui-ci se fait dans le cadre d'un seul gouvernement, celui de Guy Mollet. Sur le fond également, l'action du secrétaire d'État se distingue de la période précédente. Si l'adaptation de l'armée de terre aux nouvelles exigences du moment constitue toujours le fil directeur de son engagement ministériel, ses modalités ont profondément changé. Il ne s'agit plus d'abord de préparer les forces à un conflit de haute intensité en Centre-Europe, mais de les mettre en œuvre dans le cadre de la contre-guérilla en Afrique du Nord. Le secrétaire d'État a en effet reçu une délégation iné-

dite de responsabilités pour « assurer la coordination des forces des trois armées participant en Algérie aux opérations de maintien de l'ordre ».

C'est peu dire que cette délégation donne une dimension nouvelle à son engagement ministériel. Quand la lutte en Indochine n'était clairement pas une priorité politique aux yeux de Max Lejeune, le conflit algérien prend les allures d'une question de vie ou de mort pour la destinée nationale. Le secrétaire d'État est prêt à tout y sacrifier, au risque de ses valeurs et de celles de la République. Si la « guerre sans nom » redonne une importance inattendue au poste que tient le député de la Somme, constituant une forme d'apogée ministériel dans son parcours, il est aussi un chant du cygne pour la fonction comme pour le ministre.

## UNE FONCTION MINISTÉRIELLE EN TRANSITION

Bien qu'il ait été couramment désigné comme secrétaire d'État à la Guerre, Max Lejeune n'a jamais été une nouvelle incarnation de Louvois<sup>1</sup>. Depuis la Libération, l'appellation de secrétaire d'État n'est plus associée à celle de ministre. Elle correspond désormais à celle de sous-secrétaire d'État, titre qui fut celui du général de Gaulle en juin 1940 et désignait alors ceux aujourd'hui appelés secrétaires d'État. Quand Max Lejeune prend ses fonctions, cette évolution vient d'intervenir pour le ministère de la Guerre. Durant l'essentiel de l'année 1947, c'est encore un ministre de plein exercice, le démocrate-chrétien Paul Coste-Floret, qui est à la tête de ce ministère. Mais il sera le dernier à occuper la résidence traditionnelle du ministre, l'Hôtel de Brienne<sup>2</sup>.

[144]

Cette apparente pérennité masque en effet de profonds bouleversements. Depuis qu'en février 1932 a été institué pour la première fois un ministre de la Défense nationale, une dynamique de concentration est à l'œuvre<sup>3</sup>. En dépit de nombreux à-coups, elle n'a cessé de se renforcer, en particulier depuis la Libération<sup>4</sup>. Fin novembre 1945, le général de Gaulle a ainsi supprimé les postes de ministre de la Guerre, de la Marine

<sup>1</sup> Deux ouvrages fournissent l'arrière-plan indispensable de ce développement : Claude Carré (général), *Histoire du ministère de la Défense*, Limoges-Paris, CEHD-Lavauzelle, 2001, spécialement p. 356-409 ; Bernard Chantebout, *L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, LGDJ, 1967.

<sup>2</sup> Les secrétaires d'État héritiers de ses fonctions ne partageront pas l'Hôtel de Brienne avec le ministre interarmées, mais seront hébergés ailleurs dans l'Îlot Saint-Germain : Emmanuel Pénicaud, « Un hôtel pour la République (1946-2012) », in Emmanuel Pénicaud et alii, *L'Hôtel de Brienne*, Paris, Ministère de la Défense-Nicolas Chaudun, 2012, p. 165.

<sup>3</sup> Philippe Vial, « 1932-1961. Unifier la défense », *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, n°21, 2012 : « La réforme perpétuelle », La documentation française, p. 13-27.

<sup>4</sup> Le détail de cette évolution jusqu'à la fin 1947 est donné, à travers une approche biographique, par Thomas Vaisset et Philippe Vial « Louis Jacquinet ministre de la Marine, le "Colbert de la Libération" ? », in Julie Bour, Lydiane Gueit-Monchal, Olivier Dard et

et de l'Air au profit d'un poste unique de ministre des Armées, confié à Edmond Michelet. Les attentes des dirigeants communistes en matière de responsabilités régaliennes, combinées au poids politique de leur parti, ont néanmoins obligé le chef du GPRF à lui concéder un ministère de l'Armement. Cette équation explique qu'en janvier 1947, au moment de la formation du gouvernement Ramadier, les communistes aient cette fois obtenu le portefeuille de la Défense nationale. Mais celui-ci a été vidé de sa substance par la résurrection des postes de ministre de la Guerre, de la Marine et de l'Air, dont les titulaires sont issus des autres composantes de la majorité<sup>1</sup>.

Le départ des communistes du gouvernement, en mai 1947, conduit à la disparition du ministre de la Défense, dont les attributions sont transférées au président du Conseil<sup>2</sup>. Elles sont en fait déléguées à un simple secrétaire d'État, le socialiste Paul Béchard, rattaché à Matignon, dont les fonctions ne se limitent pas au seul domaine militaire. Ce n'est qu'à l'issue du dernier remaniement du gouvernement Ramadier, à la mi-octobre, que la situation évolue avec la création d'un poste de ministre des Forces armées, confié au démocrate-chrétien Pierre-Henri Teitgen, flanqué seulement d'un secrétaire d'État et d'un sous-secrétaire d'État aux fonctions transverses<sup>3</sup>. L'expérience ne dure que quelques semaines. Quand, fin novembre 1947, Robert Schuman forme un nouveau gouvernement, il conserve un ministre des Forces armées, poste dans lequel Teitgen se succède à lui-même. Mais celui-ci est désormais entouré de trois secrétaires d'État aux forces armées qui, même si leur appellation officielle ne le précise pas, s'occupent chacun d'une armée (Guerre, Marine, Air). C'est ce qu'établit en effet clairement le décret fixant leurs attributions<sup>4</sup>. Inédite en son principe depuis la Libération, cette configuration va devenir classique sous la Quatrième République<sup>5</sup>.

Paul Béchard est ainsi le premier à hériter du portefeuille de la Guerre sans être plus qu'un secrétaire d'État. Est-ce l'une des raisons pour lesquelles il quitte prématurément son poste, le 28 janvier 1948, pour devenir gouverneur général de l'Afrique occidentale française (AOF) ? Ou

[145]

---

Gilles Richard (dir.), *Louis Jacquinot, un indépendant en politique*, Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2013, p. 97-134.

<sup>1</sup> « Décret portant nomination des membres du gouvernement » du 22 janvier 1947, *JORF*, du 23 janvier 1947, p. 939.

<sup>2</sup> « Décret transférant au président du Conseil les attributions dévolues au ministre de la Défense nationale » du 9 mai 1947, *JORF*, 10 mai 1947, p. 4 335.

<sup>3</sup> « Décret portant nomination de membres du Gouvernement » du 31 octobre 1947, *JORF*, 1<sup>er</sup> novembre 1947, p. 10 862. André Maroselli est secrétaire d'État aux forces armées, tandis que Joannès Dupraz est sous-secrétaire d'État à l'armement.

<sup>4</sup> « Décret n°47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'État aux forces armées », *JORF*, 1<sup>er</sup> décembre 1947, p. 11 801.

<sup>5</sup> Cette configuration a eu un bref précédent à Vichy pendant l'été 1940 : Carré, *op. cit.*, p. 350-351.

la conscience des insuffisances de la nouvelle organisation ? La seconde hypothèse semble plus probable au regard des propos qu'il tient au Président de la République, en cohérence avec ses analyses passées<sup>1</sup>. Béchard avait été en effet, en mai 1947, un ardent avocat d'une transformation des ministères d'armée en simples secrétariats d'État, placés sous la responsabilité d'un ministre de la Défense aux attributions renforcées<sup>2</sup>. Une organisation qui est désormais celle du gouvernement sur le plan des principes, mais qui dans la réalité peine à se mettre en place. Combinée à l'opportunité qu'offre le départ à la retraite du gouverneur général de l'AOF, l'analyse désabusée de la situation qui est celle de Béchard fait la fortune de Max Lejeune, dont la candidature est préférée à celle de Pierre Métayer, sous-secrétaire d'État aux armées dans le dernier gouvernement Blum<sup>3</sup>.

Fugace secrétaire d'État aux Anciens combattants dans ce même gouvernement, durant l'hiver 1946-1947, le député de la Somme est resté sans affectation ministérielle depuis plus d'un an. Il avait pourtant espéré tourner la page dès la formation du gouvernement Schuman, mais Béchard lui avait été préféré<sup>4</sup>. Ce retour au gouvernement, le 12 février 1948, à la veille de ses 39 ans, intervient donc à point nommé<sup>5</sup>. D'autant qu'il a des allures de promotion : même diminué, le poste reste prestigieux. De fait, depuis novembre 1947, son titulaire est chargé « des affaires antérieurement dévolues au ministre de la Guerre »<sup>6</sup>. Et il n'a beau être officiellement que « secrétaire d'État aux forces armées », sans précision, il est couramment désigné comme le secrétaire d'État à la guerre, un usage dont bénéficiera Max Lejeune<sup>7</sup>. Lui-même, d'ailleurs, n'hésitera pas à se définir ainsi<sup>8</sup>.

Il est vrai que les textes officiels entretiennent la confusion entre le titre de « secrétaire d'État aux forces armées » et celui de « secrétaire d'État aux forces armées (guerre) ». La meilleure illustration en est offerte par la manière dont Max Lejeune est désigné dans le second gouvernement Bidault. Nommé le 29 octobre 1949 comme « secrétaire d'État aux forces

[146]

<sup>1</sup> Vincent Auriol, *Journal du septennat*, t. 2 : 1948, Paris, Armand Colin, 1974, mention du 16 janvier 1948, p. 15.

<sup>2</sup> Archives départementales de l'Aveyron, Fonds Ramadier, 52 J 68, lettre de Paul Béchard à Paul Ramadier, 21 juillet 1947.

<sup>3</sup> Auriol, *op. cit.*, mention du 10 février 1948, p. 62. La candidature de Métayer semblait pourtant avoir la préférence de beaucoup chez les socialistes, sans parler du chef de gouvernement lui-même : Binot, *op. cit.*, t. 1, p. 171.

<sup>4</sup> Binot, *ib.*

<sup>5</sup> « Décret du 12 février 1948 portant nomination d'un membre du gouvernement », *JORF*, 13 février 1948, p. 1562.

<sup>6</sup> Article 4 du « décret n°47-2270 du 29 novembre 1947... », *op. cit.*

<sup>7</sup> Par exemple « Séance du mardi 15 juin 1948 », intervention de M. Charlet, *JORF-Débats parlementaires-Conseil de la République*, 16 juin 1948, p. 1501.

<sup>8</sup> Centre d'archives socialistes - Fondation Jean Jaurès (désormais CAS-FJJ), intervention de Max Lejeune lors du Conseil national de la SFIO des 27-28 avril 1948.

armées», il en démissionne le 7 février 1950 en tant que «secrétaire d'État aux forces armées (guerre)<sup>1</sup>». La remarque quasi contemporaine d'un contrôleur général qualifiant l'administration de la rue Saint-Dominique de «régime purement coutumier [dans lequel] on se perd dans le foisonnement de textes» convient à merveille...<sup>2</sup>. D'autant que le flou entoure également le titre des deux autres secrétaires d'État militaires. Ce qui explique sans doute pourquoi, à partir de la formation du gouvernement Pleven, le 12 juillet 1950, leur appellation officielle évolue. Max Lejeune est ainsi, désormais, «secrétaire d'État aux forces armées (guerre)»<sup>3</sup>.

Traduisant une forme de synthèse entre la norme qui prévalait jusque-là et la pratique, cette innovation sera confortée à l'issue de la première période ministérielle du député de la Somme. Pierre de Chevigné, son successeur en août 1951, recevra en effet le titre de «secrétaire d'État à la guerre»<sup>4</sup>. Sans l'avoir officiellement porté, Max Lejeune en aura néanmoins bénéficié dans les faits durant son premier passage rue Saint-Dominique. Ironie de l'histoire, il ne portera pas davantage ce titre durant son deuxième séjour en 1956-1957. C'est une combinaison doublement inédite qui prévaudra puisque le député de la Somme sera cette fois «Secrétaire d'État aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes»<sup>5</sup>. Une combinaison qui coïncide avec la résurrection du poste, que Pierre Mendès France avait supprimé à l'occasion du remaniement de son gouvernement, fin janvier 1955. Rompant avec l'organisation qui prévaut depuis la fin 1947, il abandonne le principe de secrétariats aux forces armées pour un secrétaire d'État unique dédié à l'armement. Un choix confirmé par Edgar Faure quelques semaines plus tard quand il forme son propre cabinet.

Dans les faits, ce changement reste superficiel, seuls les ministres et leur entourage étant concernés. À l'image des évolutions institutionnelles intervenues depuis 1932, celles de l'année 1955 ont épargné les administrations pour l'essentiel. Quand le ministère de la Défense en tant que tel n'est qu'une réalité émergente et encore peu développée, les secrétariats aux forces armées correspondent aux anciens ministères militaires.

[147]

<sup>1</sup> «Décret portant nomination de membres du gouvernement» du 29 octobre 1949 et «décret portant acceptation de la démission et nomination de membres du gouvernement» du 7 février 1950, respectivement *JORF* du 31 octobre 1949, p. 10 846 et *JORF* du 7 février 1950, p. 1 479.

<sup>2</sup> Service historique de la Défense, archives de la Guerre (désormais SHD-GR), 9 R 74, exposé du contrôleur général Morin, 17 avril 1951.

<sup>3</sup> «Décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du gouvernement», *JORF*, 13 juillet 1950, p. 7 563.

<sup>4</sup> «Décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement», *JORF*, 11 août 1951, p. 8 747.

<sup>5</sup> «Décret du 1<sup>er</sup> février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement», *JORF*, 2 février 1956, p. 1 387.



Et celui dont a hérité Lejeune est le plus ancien et le plus puissant des trois. Faut-il rappeler que son origine est à chercher à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ? Mieux, quand le département de la Marine n'a longtemps été qu'en partie militaire, car ministère du fait maritime et ultra-marin dans son ensemble, celui de la Guerre est depuis toujours dédié aux armes. Il est ainsi, historiquement, en France, le ministère militaire par excellence. D'autant que, dans ce pays d'ambition maritime mais de tradition continentale, durement marqué par trois invasions en soixante-dix ans, l'armée de terre est indubitablement le *senior service*, à l'image de la *Royal Navy* outre-Manche. Pierre-Henri Teitgen a ainsi beau être nominalement le supérieur hiérarchique de Max Lejeune, la réalité du pouvoir, pratique et symbolique, demeure largement du côté de son subordonné.

Pour autant, cette situation privilégiée n'est pas appelée à durer. La dynamique de centralisation est en effet toujours à l'œuvre... Dès le printemps 1948, le ministre des Forces armées se dote d'un état-major en propre, l'état-major général des forces armées qui, à terme, doit absorber celui de chaque armée. Si cette perspective restera lettre morte, cet état-major ne va cesser de se renforcer. Signe de cette évolution, il est doté d'un chef au mois d'août 1953, qui prend également la présidence du comité des chefs d'état-major<sup>1</sup>. Le chef d'état-major général des forces armées (CEMGFA) a ainsi barre sur le chef d'état-major de l'armée de terre... Quand Max Lejeune reprend le portefeuille de la Guerre, en février 1956, il trouve ainsi une situation bien différente de celle qu'il avait laissée en août 1951, lorsque s'était terminée sa première période ministérielle militaire.

[148]

Le poids du CEMGFA va encore s'accroître dans les mois suivants. Le retour du député de la Somme précède en effet de peu celui du général d'armée Paul Ély au poste de CEMGFA. Il en avait été le premier titulaire entre août 1953 et juin 1954, avant de partir en Indochine comme haut-commissaire et commandant en chef. À ce poste exposé, il a contribué au succès de la négociation des accords de Genève et à leur mise en œuvre. C'est donc auréolé du prestige de cette mission réussie qu'il rentre en France où, à la suite de la démission du général d'armée Augustin Guillaume, son successeur, fin février 1956, il est sollicité pour reprendre son poste. Une proposition qu'il n'accepte qu'à condition de voir ses attributions renforcées, ce que matérialise le décret du 27 juillet 1956<sup>2</sup>. Le CEMGFA est désormais également inspecteur général des forces armées, un cumul inédit de responsabilités qui en fait le « conseiller militaire du gouvernement » et la « plus haute autorité militaire nationale », des titres également inédits.

C'est une situation radicalement nouvelle pour Lejeune, qui n'avait pas eu à faire avec un véritable chef d'état-major interarmées lors de ses

<sup>1</sup> « Décret n°53-747 du 18 août 1953 relatif à la réorganisation de la Défense nationale et des Forces armées », *JORF*, 19 août 1953, p. 7329 et suiv.

<sup>2</sup> Décret sans numéro du 27 juillet 1956, *JORF*, 28 juillet 1956, p. 7026-7027.

précédents passages rue Saint-Dominique. Ses attributions ne vont pas manquer de poser problème, par exemple en ce qui concerne la question - sensible entre toutes - de la nomination des officiers généraux. Selon le ministre de la Défense, le CEMGFA doit jouer un rôle central dans la préparation des propositions qui lui seront faites. Et il lui appartient ensuite de trancher<sup>1</sup>. Une vision des choses qui hérisse le secrétaire d'État aux forces armées. Reprenant les arguments préparés par le chef d'état-major de l'armée de terre, il entend minimiser le rôle du CEMGFA dans le processus. Car à ses yeux, c'est le secrétaire d'État qui doit demeurer « responsable de la gestion du cadre des officiers généraux de son armée »<sup>2</sup>.

Cette montée en puissance du CEMGFA est évidemment indissociable de celle, parallèle, du ministre des Forces armées. Une étape majeure a été franchie dès juillet 1948 quand le président du Conseil a délégué au ministre ses attributions en matière de direction des forces armées et de coordination de la défense nationale<sup>3</sup>. Cette décision est une première, qui sera reconduite par tous les chefs de gouvernement suivants à l'exception de Pierre Mendès France. À partir de la formation du gouvernement André Marie, le 26 juillet 1948, le locataire de l'Hôtel de Brienne prend le titre de ministre de la Défense nationale. Désormais, celui-ci n'est plus cantonné à la gestion des forces armées, mais est également en charge de leur emploi, contrairement aux secrétaires d'État. Ce changement d'appellation n'a ainsi rien d'anecdotique au regard des rapports de force entre le ministre et ses subordonnés.

D'autant que le poste est plus que jamais confié à des poids lourds du système... Quand Pierre-Henri Teitgen était de la même génération que Max Lejeune, ses successeurs sont tous plus âgés<sup>4</sup>. Et si Teitgen faisait déjà partie des figures du nouveau régime, Paul Ramadier, René Pleven et Jules Moch affichent un pedigree politique encore plus conséquent : les deux premiers ont ainsi été chefs de gouvernement avant de devenir ministre de la Défense. De ce fait leurs relations avec le secrétaire d'État ne seront pas toujours des plus simples... Si Lejeune manifeste des sentiments de déférence envers Paul Ramadier, qu'il considère comme un véri-

[149]

<sup>1</sup> SHD-GR, 2R35, décision n°802 DN/CAB/EMP/SC du Ministre de la Défense nationale Bourghès-Maunoury à Max Lejeune, 6 avril 1956.

<sup>2</sup> SHD-GR, 2R35, lettre n°11687 SEFAT/CAB/EMP/OE de Max Lejeune au ministre de la Défense nationale et des Forces armées, 18 mai 1956 ; SHD-GR, 2R35, fiche n°1117 EMA/CAB relative à la décision n°802 DN/CAB/EMP/SC, 10 avril 1956.

<sup>3</sup> « Décret n°48-1235 du 27 juillet 1948 portant délégation des pouvoirs du président du conseil en matière de Défense nationale », *JORF*, 31 juillet 1948, p. 7 550. La constitution du 27 octobre 1946 prévoit en son article 47 que « le président du Conseil assure la direction des forces armées et coordonne la mise en œuvre de la défense nationale ».

<sup>4</sup> Pierre-Henri Teitgen n'est l'aîné de Max Lejeune que d'une courte tête. Né le 29 mai 1908, le ministre des Forces armées a huit mois et demi de plus que son secrétaire d'État, né le 19 février 1909. À l'inverse, le différentiel est beaucoup plus marqué avec Paul Ramadier (né le 17 mars 1888), Jules Moch (né le 15 mars 1893) et René Pleven (né 15 avril 1901).

table mentor politique<sup>1</sup>, les rapports du Picard semblent avoir été « assez tendus » avec Jules Moch<sup>2</sup>. De fait, celui-ci ne se montrera guère élogieux dans ses mémoires<sup>3</sup>. Était-ce si différent avec Teitgen ? Il « paraît vouloir prendre tout pour lui : il faut y prendre garde », note le général d'armée Alphonse Juin lors d'un échange avec Auriol, qui acquiesce<sup>4</sup>.

Il faudra attendre sa dernière expérience gouvernementale pour que Lejeune retrouve un homme de sa génération à l'Hôtel de Brienne dont, pour la première fois, il sera même l'ainé<sup>5</sup>. Mais Maurice Bourgès-Maunoury, encore moins que ses prédécesseurs, n'est homme à s'en laisser compter, d'autant qu'il a déjà une riche expérience ministérielle, y compris dans le domaine militaire. Max Lejeune est pour la première fois confronté à un « patron » avec une vraie expérience préalable de la défense, plus que ne l'avait été aucun de ses prédécesseurs. Comme eux, Bourgès poussera au renforcement de la fonction ministérielle<sup>6</sup>, avec le souci de l'appuyer sur une véritable administration. Les décrets fixant ses attributions, qu'elles lui appartiennent en propre ou soient déléguées par le président du conseil, témoignent de cette évolution<sup>7</sup>. Depuis la formation du gouvernement René Mayer, en janvier 1953, le ministre de la Défense est d'ailleurs également désigné comme celui des forces armées.

Face à cette double montée en puissance du ministre et du CEMGFA, la guerre d'Algérie fait figure de « divine surprise » du point de vue des responsabilités ministérielles de Max Lejeune. « Secrétaire d'État aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes », il élargit spectaculairement le périmètre des responsabilités qui avaient été les siennes. Grâce à cette guerre qui refuse de dire son nom, le secrétaire d'État à la Guerre retrouve une responsabilité dans la conduite des opé-

[150]

<sup>1</sup> Binot, t. 1, *op. cit.*, p. 179. Ce qui n'empêche pas les tensions : Vincent Auriol, *Journal du septennat*, t. 3 : 1949, Paris, Armand Colin, 1977, mention du 4 mars 1949, p. 111.

<sup>2</sup> Jean Planchais, *Le malaise de l'armée*, Paris, Plon, 1958, p. 98.

<sup>3</sup> Jules Moch, *Une si longue vie*, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 300.

<sup>4</sup> Auriol, *op. cit.*, mention du 11 mai 1948, p. 173. Chef d'état-major général de la défense nationale jusqu'en mai 1947, Juin est depuis cette date résident général de France au Maroc.

<sup>5</sup> Né le 19 août 1914, Maurice Bourgès-Maunoury est de cinq ans et demi plus jeune que Max Lejeune.

<sup>6</sup> La préparation d'une nouvelle instruction personnelle et secrète pour le général commandant supérieur des troupes en Tunisie en offre un exemple probant, Lejeune se plaignant d'être « positivement éliminé » de la future organisation du commandement compte tenu des choix posés par le ministre : Archives départementales de la Somme (désormais ADS), fonds Lejeune, 37 J 111-1, lettre n°452/SEFAT/MIN du SEFAT, signée Lejeune, au ministre de la Défense nationale et des forces armées, 9 août 1956.

<sup>7</sup> « Décret n°56-171 du 7 février 1956 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'État aux forces armées », *JORF*, 9 février 1956, p. 1 574 ; « décret n°56-172 du 7 février 1956 portant délégation des pouvoirs du président du conseil au ministre de la défense nationale et des forces armées », *JORF*, 9 février 1956, p. 1 574-1 575.

rations. Un décret supplémentaire est pris pour fixer ses attributions, dont l'article 1<sup>er</sup> prévoit qu'il « reçoit délégation du ministre de la Défense nationale et des forces armées en vue d'assurer la coordination des forces des trois armées participant en Algérie aux opérations de maintien de l'ordre<sup>1</sup> ». Signe du caractère exceptionnel de cette mesure, cet élargissement inédit des responsabilités du secrétaire d'État sera sans lendemain : au départ de Lejeune, en juin 1957, Pierre Métayer, son successeur, ne retrouve pas cette extension de ses attributions.

Le dernier passage du député de la Somme rue Saint-Dominique apparaît ainsi comme un chant du cygne pour sa fonction ministérielle. D'autant qu'un an plus tard, celle-ci disparaît. À son retour au pouvoir, début juin 1958, le général de Gaulle renoue avec l'organisation mise en place à la fin novembre 1945 : il n'y a plus qu'un ministre des Armées, sans secrétaires d'État. Seule concession à l'ancien système, des délégués ministériels sont nommés à la tête des administrations de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Ils disparaîtront avec ces dernières au printemps 1961, quand la grande réforme du 5 avril posera les bases de l'organisation fonctionnelle qui est, depuis, celle du ministère.

Dans la longue durée du processus qui conduit à l'unification du champ ministériel militaire entre 1932 et 1961, Max Lejeune occupe donc une place privilégiée. En tout cas lors de la deuxième moitié de ces « trente tumultueuses » qui correspondent à la Quatrième République et aux débuts de la Cinquième. Plus que Paul Béchar, en poste seulement deux mois, il est le véritable fondateur de la fonction de secrétaire d'État à la Guerre, à la charnière des années 1940-1950. Dans les dernières années de la Quatrième République, il symbolise un éphémère renouveau de cette fonction mais, on le verra, incarne également les dérives qui vont contribuer à la condamner définitivement.

Cet arrière-plan institutionnel reste méconnu, alors que ses implications sont décisives pour apprécier les équilibres politiques dans lesquels s'inscrit l'action du secrétaire d'État à la Guerre, une action sous tension. Celle-ci prend place en effet dans un contexte continu de guerre, en aggravation constante durant chaque période ministérielle : guerre réelle outre-mer, qu'elle soit menée en Indochine ou en Algérie, guerre encore froide en Europe, dont on redoute qu'elle devienne chaude. Mais si l'ultimatum nucléaire soviétique qui accompagne le dénouement de la crise de Suez peut faire écho sur le moment au choc de la guerre de Corée, il ne s'agit que d'un trompe-l'œil. Dans les faits, la guerre froide et son aggravation structurent bien davantage la première période que la seconde, tout entière placée sous le signe de l'impératif algérien.

[151]

---

<sup>1</sup> « Décret n°56-255 du 15 mars 1956 portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense nationale et des forces armées au secrétaire d'État aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes », *JORF*, 16 mars 1956, p. 2 560-2 561.

## UN COMBATTANT DE LA GUERRE FROIDE (12 FÉVRIER 1948-11 AOÛT 1951)

Au moment où Max Lejeune devient pour la première fois secrétaire d'État aux forces armées, la France achève d'entrer en guerre froide<sup>1</sup>. Désormais, il n'est plus possible pour Paris de prétendre à une quelconque troisième voie entre Washington et Moscou comme dans l'immédiat après-guerre. L'année 1947 a sonné le glas de ces espoirs : l'heure est à l'alignement sur les États-Unis, à la constitution d'un système de sécurité occidentale sous leur égide et au réarmement des forces armées. Ses nouvelles fonctions mettent Max Lejeune au cœur de cette dynamique. Il ne peut en effet être question pour les Européens d'obtenir le soutien américain sans avoir fait la preuve, au préalable, de leur détermination à s'engager. C'est le sens du pacte de Bruxelles signé début avril 1948, six semaines seulement après l'entrée en fonction du secrétaire d'État. Associant les trois pays du Benelux à la France et au Royaume-Uni, le pacte permet la création d'une véritable organisation militaire intégrée, l'Union occidentale, dotée en particulier d'états-majors permanents dès le temps de paix, une disposition inédite qui donne la mesure des défis à relever.

[152]

Tout l'enjeu, dans les mois qui suivent, est de parvenir à doter la nouvelle organisation de moyens militaires crédibles. Or, celle-ci n'est initialement qu'une « coalition de déficits » selon une formule de l'époque. Une célèbre enquête publiée dans *Le Figaro* sur l'état des forces armées françaises n'est-elle pas intitulée « La misère en *battle dress* »<sup>2</sup> ? « Nous allons à une armée d'opérette », avertit début 1948 le chef d'état-major de l'armée de terre, le général de corps d'armée Georges Revers, dans une note adressée au ministre des Forces armées. Et de préciser : « L'instruction du combattant est plus que médiocre. (...) La formation des gradés n'est pas meilleure ». Au niveau supérieur, « nous souffrons avant tout d'une effroyable confusion de commandement »<sup>3</sup>. La question des équipements n'est pas moins préoccupante.

La tâche de Max Lejeune est immense, mais elle constitue sa raison d'être. On l'a vu, le secrétaire d'État aux forces armées n'a que des responsabilités organiques, c'est-à-dire limitées à l'administration de l'armée de terre, dans la diversité de ses déclinaisons, et à la fabrication de ses maté-

<sup>1</sup> Pour le cadre général de ce développement, voir Claire Sanderson, *L'impossible alliance ? France, Grande-Bretagne et défense de l'Europe, 1945-1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003 ; Jenny Raflik-Grenouilleau, *La IV<sup>e</sup> République et l'Alliance atlantique : influence et dépendance, 1945-1958*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

<sup>2</sup> Pierre Darcourt, *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> octobre 1947.

<sup>3</sup> ADS, fonds Lejeune, 37 J 63-1, note du général Revers à Teitgen, ministre des Armées, 10 janvier 1948.

riels. Il n'a pas de responsabilité dans l'emploi des forces, il doit seulement veiller à leur préparation opérationnelle. « L'exécution [du] budget [...] est tout de même, pour un secrétaire d'État, la tâche essentielle dans ses fonctions multiples », estimera Lejeune<sup>1</sup>. Ces attributions ont été précisées par décret fin novembre 1947, avant son arrivée aux affaires, au moment de la constitution du premier gouvernement Schuman<sup>2</sup>.

Cette définition restera valable durant toute la première période ministérielle de Lejeune. Seul changement important, on l'a dit, la délégation de pouvoirs en matière de défense dont le président du conseil fait profiter le ministre des forces armées, à partir de la fin juillet 1948, c'est-à-dire à l'issue de la première participation gouvernementale de Max Lejeune comme secrétaire d'État aux forces armées. C'est dans ce cadre réglementaire qu'il inscrit son action entre février 1948 et août 1951. Elle va se heurter à deux séries d'obstacles, certains présents sur l'ensemble de la période, d'autres seulement jusqu'au tournant de l'année 1950 qui change la donne.

Dans la première catégorie se range indéniablement l'attitude de la SFIO. Le secrétaire d'État est désormais convaincu de la nécessité d'accorder des moyens supplémentaires aux armées, lui qui estimait encore, au printemps 1947, « possible de faire des économies sur le budget tout en en augmentant la capacité de défense nationale »<sup>3</sup>. Il n'en va pas de même pour son parti qui demeure très réticent à la perspective d'un accroissement des moyens nécessaires, tant sur le plan humain que budgétaire. Les choses évoluent certes après le tournant de la guerre de Corée. Le 13 décembre 1950, le groupe socialiste vote à l'unanimité moins une voix l'effort de réarmement décidé par le gouvernement. Mais la discussion sur le financement qui a lieu quinze jours plus tard est agitée : les députés ne veulent pas des 165 millions d'impôts nouveaux nécessaires. Il faut une vigoureuse intervention de Ramadier et Moch pour les convaincre<sup>4</sup>. Avec ses aînés, Lejeune doit ainsi se dépenser constamment pour rallier les suffrages de ses camarades aux niveaux local et national, condition indispensable pour pouvoir continuer l'aventure gouvernementale<sup>5</sup>. D'autant que le député de la Somme se veut à l'époque un défenseur sourcilieux de la discipline de parti<sup>6</sup>. De ce fait, il appliquera avec zèle les sévères

[153]

<sup>1</sup> CAS-FJJ, intervention de Max Lejeune lors de la conférence nationale d'information de la SFIO, 27-28 avril 1948.

<sup>2</sup> Articles 5 et 6 du « décret n°47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'État aux forces armées », *JORF*, 1<sup>er</sup> décembre 1947, p. 11 801.

<sup>3</sup> CAS-FJJ, intervention de Max Lejeune lors du Conseil national de la SFIO, 6 mai 1947.

<sup>4</sup> Patrice Buffotot, *Le socialisme français et la guerre. Du soldat-citoyen à l'armée professionnelle*, Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ, 1998, p. 231.

<sup>5</sup> Cf., par exemple, Auriol, *op. cit.*, mention du 28 avril 1948, p. 154.

<sup>6</sup> N'hésitant pas à mettre en scène sa fidélité à cette discipline : cf., par exemple, CAS-FJJ,

restrictions budgétaires décidées par Ramadier en 1948-1949, aggravant la situation impossible dans laquelle il se trouve...<sup>1</sup>. Dans sa biographie, Jean-Marc Binot a été particulièrement attentif à l'interaction entre le secrétaire d'État et son parti, tant à l'échelon local que national. Nous n'y reviendrons donc pas davantage.

Autre difficulté récurrente durant toute la période pour le secrétaire d'État, nettement moins connue, les dissensions au sein du haut-commandement et son instabilité<sup>2</sup>. Quand Lejeune accède au pouvoir, le 12 février 1948, voilà moins d'un an que le chef d'état-major de l'armée de terre a été renouvelé. Nommé à ce poste fin novembre 1945, le général d'armée Jean de Lattre de Tassigny en a été écarté début mars 1947 compte tenu, en particulier, de son style de commandement et de ses ambitions réformatrices excessives au regard des moyens dont il dispose<sup>3</sup>. Il a été remplacé par le général de corps d'armée Georges Revers, mais est resté inspecteur général de l'armée de terre et généralissime désigné en cas de guerre. Mieux, il a reçu, début juin, la vice-présidence du conseil supérieur de la guerre (CSG), qui constitue traditionnellement le poste le plus important au sein de chaque armée avec celui de chef d'état-major<sup>4</sup>. Si, en septembre 1947, De Lattre perd cette responsabilité, il la retrouve en 1949 et reste durant toute cette période inspecteur général. Lejeune doit faire avec cette direction bicéphale de l'armée de terre. Les deux officiers généraux sont ainsi tous les deux à ses côtés lors de premières réunions du comité de défense nationale auxquelles il participe<sup>5</sup>. Une situation d'autant plus délicate à gérer que les deux généraux ne s'entendent absolument pas. Il n'est pas jusqu'au Président de la République qui doive jouer les médiateurs, même si la désignation de De Lattre comme commandant en chef des forces terrestres du Pacte de Bruxelles, début octobre 1948, contribue à apaiser la situation.

[154]

Las, un an plus tard, le haut-commandement connaît de nouveau une profonde crise. En septembre 1949, il apparaît que le rapport secret sur la situation en Indochine, récemment rédigé par le général Revers, a été divulgué. C'est le début de « l'affaire des généraux », qui conduit le chef

---

intervention de Max Lejeune lors du Conseil national de la SFIO, 27-28 avril 1948. Les choses évolueront sensiblement avec la crise de la CED...

<sup>1</sup> Binot, t. 1, *op. cit.*, p. 180-181.

<sup>2</sup> Planchais, *Une histoire politique de l'armée...*, *op. cit.*, en particulier p. 238-239, pour une première approche.

<sup>3</sup> Philippe Vial, *La mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine*, thèse de doctorat d'histoire, Robert Frank dir., Paris 1, 2008, p. 969-973.

<sup>4</sup> Rassemblant les principaux officiers généraux de l'armée de terre, présidé par le ministre de la Guerre, puis par le secrétaire d'État qui en est l'héritier, le CSG est en quelque sorte le conseil de gouvernement de ce dernier.

<sup>5</sup> SHD-GR, 2Q8, procès-verbal des comités de défense nationale des 24 février et 3 mars 1948.

d'état-major à démissionner de ses fonctions le 12 décembre<sup>1</sup>. L'affaire se terminera, quelques mois plus tard, par sa mise en position de retraite, sanction infamante s'il en est. Dans l'immédiat, le Lejeune doit gérer cette affaire épineuse, réussissant pour l'essentiel à éviter d'être mis en cause<sup>2</sup>. Il doit surtout, dans l'urgence, trouver un successeur à Revers et fait désigner le chef d'état-major de De Lattre, le général de corps d'armée Clément Blanc. Un choix judicieux : polytechnicien, Blanc est un organisateur né, qui a mis en œuvre le rééquipement de l'armée de terre à Alger au second semestre 1943 grâce aux matériels envoyés des États-Unis<sup>3</sup>. À l'heure où le réarmement est de nouveau un impératif catégorique et où une relance de l'aide américaine apparaît de plus en plus indispensable, Blanc apparaît comme l'homme de la situation. Il va être d'une aide précieuse pour Lejeune.

Pour autant, les dissensions perdurent au sommet de la hiérarchie militaire, en particulier compte tenu de son organisation bicéphale. Nommé à son tour vice-président du CSG en 1950, le général d'armée Pierre Kœnig entend lui aussi peser face au chef d'état-major. Au printemps 1951, un violent affrontement oppose les deux hommes, par ministre interposé. Inquiet devant le retard enregistré par les programmes de réarmement lancés à l'automne précédent, le vice-président du CSG dresse un constat impitoyable des carences en la matière, n'hésitant pas à incriminer les responsabilités de l'état-major<sup>4</sup>. Adressé le 24 février 1951 à Max Lejeune, ce courrier entraîne dès le 2 mars une réponse furieuse de Blanc qui met quasi ouvertement en cause les aptitudes de Kœnig<sup>5</sup>. Il y a « une insuffisance actuelle de la formation de beaucoup d'officiers généraux », constate Blanc, liée au fait que la guerre a bouleversé les règles de promotion et donc de formation. On imagine la position inconfortable du secrétaire d'État...

Ces déchirements au sommet de l'armée de terre ont des raisons objectives. Ils traduisent également le profond malaise qui est le sien à l'époque, en particulier au sein de son haut-commandement. Les succès remportés par les Français libres à partir de 1941 puis, après 1942, les victoires gagnées avec leurs camarades restés initialement fidèles à Vichy, ne peuvent faire oublier l'immense traumatisme de la défaite, de l'occupation et des déchirements qu'elles ont provoqués. « L'armée », comme on l'appelle encore

[155]

<sup>1</sup> La synthèse la plus récente est offerte par Paul Marcus, *La République trahie. De l'affaire des généraux à l'affaire des fuites*, Paris, Le Cherche Midi, 2009.

<sup>2</sup> Binot, t. 1, *op. cit.*, p. 191-192.

<sup>3</sup> Philippe Vial, « De la surenchère atlantiste à l'option européenne : Monnet et les problèmes du réarmement occidental durant l'été 1950 », in Gérard Bossuat et Andreas Wilkens (dir.), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 312-315.

<sup>4</sup> Service historique de la Défense, archives de l'Air (désormais SHD-AI), EO 1564, lettre du général Kœnig au secrétaire d'État aux forces armées (guerre), 24 février 1951.

<sup>5</sup> SHD-AI, lettre du général Blanc au secrétaire d'État aux forces armées (guerre), 2 mars 1951.



souvent, sans préciser qu'il s'agit seulement de l'armée de terre, est tombée de son piédestal. De manière révélatrice, pour la première fois en période républicaine, la plus haute autorité militaire n'est pas issue de ses rangs<sup>1</sup>. C'est en effet le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de corps aérien Charles Léchères, qui a été désigné fin avril 1948 pour prendre la présidence du comité des chefs d'état-major nouvellement créé. Prise pour échapper aux querelles de personnes qui déchirent le haut commandement de l'armée de terre, pour éviter également l'émergence d'un chef militaire trop puissant, cette décision intervient quelques semaines après la désignation de Max Lejeune comme secrétaire d'État. Ce n'est pas un coup d'épée dans l'eau : le général Léchères restera en poste jusqu'en septembre 1951, avec des attributions renforcées à partir de janvier 1950.

La mission du nouveau secrétaire d'État est donc terriblement exigeante. Aux difficultés structurelles que l'on vient d'évoquer, s'ajoutent les problèmes spécifiques que pose l'Indochine, où la guerre fait de nouveau rage depuis décembre 1946<sup>2</sup>. Lejeune est loin d'être un supporter naturel de l'engagement français sur ce théâtre, comme il le sera plus tard pour l'Algérie<sup>3</sup>. Il n'a pas pour l'Indochine l'attachement qui est naturellement le sien pour l'Afrique du Nord. À ses yeux, le pays ne joue ni son rang, ni son avenir, en Extrême-Orient. Et la politique menée ne lui semble pas à même de déboucher sur une solution viable...

[156]

Dans des échanges privés, il ne cache pas le scepticisme que lui inspire la signature des accords de la baie d'Along, début juin 1948, censés permettre le développement d'un état vietnamien non communiste<sup>4</sup>. Pour autant, à l'été 1949, il « estime la création et l'intervention de l'armée vietnamienne indispensables pour achever la pacification et faire la relève de notre effort »<sup>5</sup>. Clairement, tout ce qui peut permettre un désengagement français est bon à prendre. Fin septembre 1950, devant ses camarades socialistes, il n'hésite ainsi pas à plaider en faveur de l'internationalisation du conflit en cas d'intervention chinoise, qu'il juge inévitable<sup>6</sup>. Et, en décembre, il pousse sans succès l'idée du chef d'état-major de l'armée de terre de se replier sur l'Indochine utile, limitée au delta tonkinois, à la Cochinchine et au Cambodge<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Vial, *La mesure d'une influence...*, *op. cit.*, p. 977-981.

<sup>2</sup> Analyse détaillée de ce tournant chez Thomas Vaisset, *L'amiral d'Argenlieu : le moine-soldat du gaullisme*, Paris, Belin, 2017, p. 349-507.

<sup>3</sup> Binot, *op. cit.*, t. 1, p. 187.

<sup>4</sup> SHD-GR, 2 R 38, lettre personnelle du capitaine Régis Marchand à Max Lejeune, 30 décembre 1948 : ancien compagnon de captivité du futur secrétaire d'État en Allemagne, le capitaine est affecté en Indochine.

<sup>5</sup> SHD-GR, 2 Q 9, procès-verbal n°139/CDN du comité de défense nationale du 25 juillet 1949, 3 septembre 1949.

<sup>6</sup> CAS-FJJ, intervention de Max Lejeune lors du Conseil national de la SFIO, 4-5 novembre 1950.

<sup>7</sup> Binot, *op. cit.*, t. 1, p. 194.

Alors qu'il ne semble guère avoir été associé aux négociations de défense qui accompagnent la mise en place des structures de défense occidentale<sup>1</sup>, Lejeune est partie prenante dans la conduite du conflit indo-chinois. Il participe aux réunions du comité de défense nationale qui en traitent, parfois à l'occasion d'un concours de circonstance, par exemple quand est évoquée l'organisation de la mission Revers<sup>2</sup>. Mais la présence du secrétaire d'État est officiellement prévue quand le général présente les conclusions de son rapport, fin juillet 1949<sup>3</sup>, ou que sont discutés les choix faits pour défendre la frontière sino-tonkinoise, à la mi-août 1950<sup>4</sup>. Ou encore lorsqu'il s'agit de gérer le désastre de Cao Bang et Lang Son<sup>5</sup>.

Une implication qui, à bien des égards, peut apparaître dépasser les attributions qui sont les siennes comme secrétaire d'État. Mais comment s'en tenir à la question des moyens sans en envisager leur emploi, quand les premiers font si nettement défaut par ailleurs? Mobilisant des effectifs et des matériels qui manquent en Europe, la défense de l'Indochine dévore en effet une part croissante des ressources disponibles. Or, celles-ci sont déjà dramatiquement insuffisantes au regard des besoins d'une armée sortie déclassée du conflit en dépit de l'aide apportée par les Britanniques, et plus encore les Américains à partir de la fin 1942. Brutalement interrompue dès septembre 1945, leur assistance n'a pas été relayée par un effort national supplémentaire. Au contraire, la reconstruction civile du pays a été logiquement privilégiée. On le sait, c'est l'un des éléments du débat qui a conduit au départ de De Gaulle en janvier 1946.

Deux ans plus tard, la situation n'a pas changé et la tâche de Max Lejeune s'apparente donc dès le départ à une redoutable gageure. Sans en avoir vraiment les moyens, ni politiques, ni matériels, il doit prendre en charge un réarmement dont l'urgence s'affirme pourtant chaque jour. Alors même que la pratique des douzièmes provisoires mine la conti-

[157]

<sup>1</sup> C'est ce qui ressort du dépouillement des archives, en particulier de celles des comités de défense, et que confirment les travaux de Sanderson, *op. cit.* et Raflik, *op. cit.*

<sup>2</sup> Le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour, mais il est abordé compte tenu de la demande du ministre des Affaires étrangères : SHD-GR, 2 Q 9, procès-verbal n°117/CDN du comité de défense nationale du 12 mai 1949, 19 mai 1949.

<sup>3</sup> SHD-GR, 2 Q 9, procès-verbal n°139/CDN du comité de défense nationale du 25 juillet 1949, 3 septembre 1949.

<sup>4</sup> Le 18 août 1950, il indique ainsi qu'il « ne croit pas en l'efficacité d'une défense recitiligne à la frontière chinoise avec les forces dont dispose le commandement. (...) Il s'étonne que soient maintenus des postes isolés tels que celui de Cao Bang dont l'intérêt stratégique est secondaire dans l'éventualité d'une attaque chinoise ». Si l'assaillant sera finalement le Vietminh lui-même, force est de constater que le secrétaire d'État a bien vu les enjeux. SHD-GR, 2 Q 12, procès-verbal n°226/CDN du comité de défense nationale du 18 août 1950, 22 août 1950.

<sup>5</sup> SHD-GR, 2 Q 10, procès-verbal n°166/CDN du comité de défense nationale du 28 novembre 1949, 16 décembre 1949 ; SHD-GR, 2 Q 13, procès-verbal n°364/CDN de la réunion du comité de défense nationale du 4 décembre 1950, 16 avril 1951. En retrait lors de la première réunion, Lejeune appuie la nomination de De Lattre à la tête du corps expéditionnaire, lors de la seconde.

nuité de l'effort : faute de loi de programmation militaire, les crédits de la défense doivent être soumis chaque mois au vote des parlementaires... La valse des gouvernements est une autre plaie. Établissant le bilan de l'année 1949 pour l'armée de terre, l'attaché militaire britannique à Paris dresse un constat sans fard début 1950. « Aujourd'hui, comme il y a douze mois, l'instabilité politique constitue malheureusement un obstacle majeur à une rénovation rapide de l'armée de terre française »<sup>1</sup>.

De fait, moins d'un semestre après son arrivée aux affaires, Lejeune doit quitter ses fonctions une première fois, fin juillet 1948, une éviction mal vécue par les socialistes<sup>2</sup>. S'il retrouve le chemin du gouvernement au bout de six semaines, il le quitte de nouveau au bout de cinq mois, début février 1949. Cette fois, le purgatoire est plus long puisque le Picard ne reprend son portefeuille qu'à la mi-juillet 1950. Mais la chance lui sourit : le déclenchement de la guerre de Corée vient d'abolir tous les obstacles au réarmement. Désormais, Lejeune va avoir les moyens de sa politique...

Jusque-là, mener à bien le réarmement relevait largement de la mission impossible, ce qui avait conduit le secrétaire d'État à multiplier les expédients. À l'automne 1948, Lejeune réussit ainsi à faire l'acquisition de 371 chars Sherman d'occasion en bon état, malgré l'absence de radios et d'optiques. Issus des surplus de l'armée britannique, ils ont été récupérés par une entreprise belge qui accepte « une partie du paiement sous forme de fourniture de ferrailles ou de bateaux échoués devant la côte normande », permettant d'économiser de précieuses devises<sup>3</sup>. Une affaire restée un symbole de l'action du secrétaire d'État à l'époque, quand le système D était érigé en principe d'action...<sup>4</sup>. Comment faire autrement face aux problèmes considérables que pose le réarmement, tant du point de vue du financement de cet effort que des capacités industrielles disponibles pour y répondre ? Le pays est encore largement en ruines...

Pourtant, en dépit des limites de son action, Lejeune est rapidement perçu comme un ministre crédible. Il faut dire que l'homme sait soigner sa communication, comme l'illustrent les bilans annuels qu'il fait dresser pour 1948 et 1949<sup>5</sup>. Avec un art consommé de la dialectique, le secrétaire d'État réussit à dépasser les contradictions inhérentes à son action minis-

[158]

<sup>1</sup> *The National Archives* (désormais TNA), FO 371/89 246, Brigadier Geoffrey Macnab, « Annual report on the French Army for 1949 », 10<sup>th</sup> March 1950.

<sup>2</sup> Auriol, *op. cit.*, mentions des 25-26 juillet 1948, p. 258-259. Manifestement la popularité de Lejeune est réelle puisque l'on songe à lui, au-delà du groupe socialiste, pour un autre secrétariat d'État.

<sup>3</sup> SHD-GR, 2 Q 8, réunion du comité de défense nationale du 30 novembre 1948.

<sup>4</sup> Jean Planchais évoque ainsi dès 1958 « l'époque où M. Max Lejeune échangeait la ferraille du débarquement sur la côte normande contre des chars récupérés dans un surplus d'Anvers par un homme d'affaires belge ». Planchais, *Le malaise...*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>5</sup> SHD-GR, 2 R 38, Anonyme, « Bilan sommaire de l'activité de M. Max Lejeune pendant l'année 1948 », fiche sans date ; Anonyme, « Bilan d'activité de M. Max Lejeune secrétaire d'État aux forces armées (guerre) pendant l'année 1949 », 28 septembre 1949.

térielle. « Il s'agit en définitive d'augmenter la valeur réelle de l'Armée tout en réduisant l'énorme charge budgétaire qu'une Armée moderne fait peser sur le pays », résume-t-il à l'issue de sa première année<sup>1</sup>. Le fait est que Lejeune n'a pas hésité à engager de véritables réformes de structure, par exemple en supprimant ou en fusionnant certains services administratifs. Pour autant, même parées de ces vertus réorganisatrices, la seule réduction des moyens humains et matériels ne fait pas une politique dans la durée quand le réarmement est désormais une exigence.

Dans l'immédiat, l'engagement du secrétaire d'État est salué. En témoigne le commentaire figurant dans le rapport annuel sur l'état de l'armée de terre en 1949, rédigé par l'attaché militaire britannique à Paris. Déplorant l'instabilité gouvernementale chronique, qui a conduit au récent départ des socialistes du gouvernement, le très informé *brigadier* Macnab note : « M. Lejeune avec ses bons états de service durant la guerre était très aimé et respecté par une grande majorité des cadres et de la troupe. Elle en était venue à le considérer non comme une personnalité politique de passage, mais comme un homme qui avait vraiment leurs intérêts à cœur, bien qu'il appartienne à un parti auquel on n'accorde traditionnellement ni estime, ni confiance, dans l'armée de terre »<sup>2</sup>. En comparaison, le ministre de la Défense est loin d'être aussi apprécié. « Ramadier est aussi lent et aussi discret qu'il y a deux ans à la présidence du conseil », note Auriol début 1949. « Il semble manquer d'énergie à l'égard de l'état-major que font marcher les sous-secrétaires d'État en révolte contre [lui] »<sup>3</sup>.

[159]

On l'a dit, à partir de l'été 1950, néanmoins, ce réarmement peut véritablement démarrer, grâce à la combinaison d'un effort national considérable (allongement du service national de 12 à 18 mois, augmentation immédiate des budgets militaires) et d'aides alliées massives, essentiellement américaines, à la fois matérielles et financières<sup>4</sup>. Un an après la signature du Pacte de Bruxelles, l'alliance tant espérée avec les États-Unis avait certes été conclue. Mais le traité de l'Atlantique, signé à Washington

<sup>1</sup> SHD-GR, 2R38, Anonyme, « Bilan sommaire de l'activité de M. Max Lejeune pendant l'année 1948 », fiche sans date : conclusion ajoutée par Lejeune.

<sup>2</sup> TNA, FO 371/89246, Brigadier Geoffrey Macnab, « Annual report on the French Army for 1949 », 10<sup>th</sup> March 1950. Le jugement personnel sur Lejeune est repris pratiquement dans les mêmes termes l'année suivante : « Annual report on the French Army for 1950 », 28<sup>th</sup> March 1951 (TNA, FO 371 / 96073).

<sup>3</sup> Vincent Auriol, *Journal du septennat*, t. 3 : 1949, Paris, Armand Colin, 1977, mention du 4 mars 1949, p. 111.

<sup>4</sup> Pour une première approche des aides militaires alliées durant cette période, cf. Philippe Vial, « L'aide américaine au réarmement français (1948-1956) », in Maurice Vaisse, Pierre Mélandri et Frédérique Bozo dir., *La France et l'OTAN (1949-1996)*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 169-188. Gérard Bossuat permet d'inscrire ce sujet dans le temps long et la globalité de l'assistance américaine : *Les aides américaines économiques et militaires à la France, 1938-1960 : une nouvelle image des rapports de puissance*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.

le 5 avril 1949, n'était initialement qu'une coalition de type traditionnel<sup>1</sup>. Seul avait été créé un embryon d'organisation permanente, sous la forme d'un conseil, composé de représentants de chacun des États membres et appelé à constituer les « organismes subsidiaires nécessaires ». Il devait notamment permettre la mise en place d'un comité de défense chargé de « recommander les mesures nécessaires pour faire face à une attaque armée éventuelle, maintenir et accroître la capacité individuelle et collective » des États membres de résister à une telle attaque. On était encore loin d'une organisation qui prolongerait celle du Pacte de Bruxelles.

Le déclenchement de la guerre de Corée, quatorze mois après la signature du Traité de Washington, change la donne en exacerbant les craintes des membres de l'Alliance atlantique au sujet des visées expansionnistes de l'Union soviétique. Dans l'urgence, les membres s'attèlent à la mise en place d'une structure politique et militaire permanente afin que leur engagement en matière de défense commune soit respecté. Les travaux aboutissent à la création de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, l'OTAN. Elle est portée sur les fonts baptismaux à l'occasion du sommet de Bruxelles, les 17-18 décembre 1950, qui voit en particulier la nomination du général Eisenhower comme premier commandant en chef des forces de l'OTAN. Le réarmement devient un impératif catégorique et la question de celui de l'Allemagne de l'Ouest est posée, auquel la France s'oppose avec véhémence. La solution d'une véritable communauté atlantique intégrée, proposée par Paris durant l'été 1950, ayant été écartée par Washington et Londres, cette solution est jouée à l'échelle de la seule Europe continentale<sup>2</sup>. C'est le plan Monnet-Pleven proposé fin octobre. Après avoir été fraîchement accueilli par les États-Unis, ces derniers finissent par l'adopter au début de l'été 1951, peu avant que Max Lejeune ne quitte ses responsabilités ministérielles.

Lejeune semble être resté à l'écart des discussions politico-stratégiques qui conduisent à cette nouvelle organisation de la défense occidentale<sup>3</sup>. Mais il est en première ligne pour mettre en œuvre le réarmement aux côtés de Jules Moch<sup>4</sup>. L'adoption du service à 18 mois, permet de faire face à l'arrivée des classes creuses des années trente et d'augmenter sensible-

[160]

<sup>1</sup> Raflik, *op. cit.*, p. 71-102.

<sup>2</sup> Vial, « De la surenchère atlantiste à l'option européenne... », *op. cit.*

<sup>3</sup> Comme les autres secrétaires d'État aux forces armées, il n'est ainsi pas invité à la réunion du comité de défense nationale qui, le 29 août 1949, discute de la définition de la position française concernant l'organisation militaire du Pacte atlantique (SHD-GR, 2 Q 9, procès-verbal n°152/CDN du comité de défense nationale du 29 août 1949, 12 octobre 1949). Est-ce la raison pour laquelle il ne se rend pas à la réunion, un mois plus tard, qui doit discuter des instructions du gouvernement au ministre de la défense nationale en vue de la réunion du comité de défense du Pacte atlantique? (SHD-GR, 2 Q 9, procès-verbal n°155/CDN de la réunion du Comité de Défense nationale du 29 septembre 1949, 18 octobre 1949).

<sup>4</sup> Binot, t. 1, *op. cit.*, p. 199-203.

ment les effectifs. Les crédits qui, fin 1949, faisaient toujours défaut pour démarrer la production des nouveaux matériels sont désormais disponibles en abondance. L'effort budgétaire est en effet d'une importance inconnue jusque-là, même à la veille des deux conflits mondiaux. Plus de 2 000 milliards de francs sont prévus sur les trois années à venir, quand les crédits n'étaient que de 280 milliards en 1950. Et les résultats arrivent : la production de l'engin blindé de reconnaissance peut ainsi être lancée, comme celle du char léger AMX 13, qui seront tous les deux de vrais succès industriels.

Ces résultats ne sont néanmoins pas sans limites. Le projet avorté de char lourd de 50 t. en restera l'un des symboles : présenté en grande pompe, ce blindé ne sera finalement jamais produit. Les conclusions d'une réunion tenue le 25 avril 1951, dans le bureau de Max Lejeune, donnent la mesure des retards qui, à ce moment-là, frappent la réalisation du programme d'armement. À l'issue de cette réunion, il apparaît que moins de 5 % des crédits de paiements votés depuis 1949 (environ 46 milliards de francs) ont été effectivement engagés, soit à peine plus de 2 milliards<sup>1</sup>. Les raisons de la polémique entre les généraux Koenig et Blanc, quelque semaines plus tôt, apparaissent sans fard... D'où la suggestion de certains diplomates, reprise par leur ministre, de se tourner vers les Américains pour acquérir les matériels manquants. Une proposition qui s'attire une sèche fin de non-recevoir du ministre de la Défense. Lejeune est à l'unisson, en témoigne la réunion du CSG, sous sa présidence, début août. Le conseil se déclare favorable à la standardisation des matériels et des fabrications à l'échelle de l'OTAN. Mais il demeure convaincu qu'un armement d'origine nationale reste indispensable pour assurer l'indépendance vis-à-vis des pays étrangers, fussent-ils alliés<sup>2</sup>

[161]

Malgré ces limites, le changement est radical. En témoigne le commentaire d'un haut responsable du Foreign Office, en marge du rapport annuel envoyé par le *brigadier* Macnab, début 1951. « La conclusion de l'attaché militaire selon laquelle l'armée de terre française sera capable, d'ici quatre à cinq ans, de tenir sa place aux côtés des forces anglo-saxonnes en Europe occidentale représente une énorme amélioration par rapport à l'an dernier ». Et d'ajouter : « Nous pouvons désormais penser que l'argent, les équipements et les encouragements apportés à l'armée de terre française seront finalement profitables. Alors qu'un an plus tôt, il semblait que la seule raison pour continuer d'essayer de l'aider était l'absence de toute alternative »<sup>3</sup>. Dans ce succès, Lejeune a toute sa part : le diplomate britannique souligne l'efficacité du duo qu'il forme avec Jules

<sup>1</sup> Compte rendu de la réunion contradictoire tenue le mercredi 25 avril 1951, dans le bureau du secrétaire d'État aux forces armées (guerre), 27 avril 1951 : ministère des Affaires étrangères, service des pactes, 81. Cité par Raflik, *op. cit.*, p. 91.

<sup>2</sup> SHD-GR, 1 T 3, CSG, séance du 3 août 1951.

<sup>3</sup> TNA, FO 371/96073, Minutes signées de M. D. Butler, 2<sup>nd</sup> April 1951 : Brigadier Geoffrey Macnab, « Annual report on the French Army for 1950 », 28<sup>th</sup> March 1951.

Moch. Il est vrai, comme le souligne McNab dans son rapport, que l'instabilité gouvernementale, qui avait été si préjudiciable à un rapide redressement de l'armée de terre lors des deux années précédentes, a cessé d'être un problème majeur en 1950.

S'il y a bien un avant et un après-1950, le bilan général que laisse Lejeune à son départ est jugé positif par les contemporains. Dans son rapport annuel sur l'état de l'armée de terre en 1951, l'attaché militaire britannique à Paris est catégorique. Évoquant le départ des socialistes du pouvoir en août, le *brigadier* Macnab dresse un constat en forme de regret. « Ainsi s'en est allée la personne de M. Lejeune, qui avait occupé le poste de secrétaire d'État à la Guerre de manière continue, à l'exception de huit semaines entre février et juin 1951. Un départ qui représente une perte pour l'armée de terre, dont il comprenait à fond les problèmes et au sein de laquelle il était particulièrement populaire ». Le décompte est faux, le Picard ayant été absent davantage depuis son entrée en fonction initiale. Mais cette erreur donne la mesure de la manière dont il a su s'imposer dans le poste, y compris aux yeux d'un observateur aussi exigeant que l'attaché militaire britannique<sup>1</sup>.

## L'HOMME DE LA GUERRE D'ALGÉRIE (1<sup>er</sup> FÉVRIER 1956-13 JUIN 1957)

[162]

Ce n'est pas avant plusieurs années que Lejeune reprendra le chemin de la rue Saint-Dominique, une période de transition marquée par un engagement de plus en plus prononcé contre le projet d'armée européenne<sup>2</sup>. Si l'étude détaillée de son anticédisme reste à mener, il apparaît déjà qu'il n'avait rien d'inéluctable. Lors du congrès national de la SFIO qui a lieu fin 1948, le député de la Somme développe une vision volontariste et ambitieuse de la construction européenne. « Dans le monde à l'heure actuelle, il ne peut plus être question de s'isoler, de se replier sur soi-même, la neutralité politique nous est interdite, la solution européenne s'impose à nous et elle s'impose dans l'esprit même que le parti socialiste a défini c'est-à-dire, non pas comme une coalition, non pas comme une alliance, non pas comme une aide temporaire, mais comme une création permanente d'institutions politiques nouvelles, réalisant une véritable unité politique »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> TNA, FO 371/101 766, Brigadier Geoffrey Macnab, « Annual report on the French Army for 1951 », 10<sup>th</sup> March 1952.

<sup>2</sup> Noëlline Castagnez, « Les socialistes et la CED : Contre la petite Europe cléricale et réactionnaire (mai 1954) », *Parlement[s]. Revue d'Histoire politique*, 2007/3, p. 131-135 ; Gilles Morin, « Les oppositions socialistes à la CED : les acteurs du débat », *Cahiers IRICE*, n°4, 2009/2, p. 83-100.

<sup>3</sup> CAS-FJJ, intervention de Max Lejeune lors du congrès national de la SFIO, Pantin, 13-14 novembre 1948.

Pourtant, à la suite d'une évolution qui reste à préciser, Lejeune devient un croisé de la lutte anticédiste<sup>1</sup>. « On assiste sur le plan de la défense nationale à la liquidation de l'appareil militaire français », vitupère ainsi le député de la Somme lors d'une réunion du groupe parlementaire socialiste, le 18 novembre 1953<sup>2</sup>. « C'est de plus en plus la mise en tutelle militaire de la France par les USA. La France perd complètement son indépendance ». Ce combat acharné contre la CED va finalement conforter la position de Lejeune, en dépit d'effets en apparence contradictoires. Son anticédisme lui permet ainsi d'être élu à la tête de la commission de la défense nationale à l'été 1954, en remplacement du général Koenig, devenu ministre de la Défense. C'est une première et une consécration pour le député de la Somme. À défaut de pouvoir redevenir ministre, compte tenu du choix de l'opposition par la SFIO depuis son échec aux législatives de juin 1951, voilà une nouvelle étape de franchise dans le *cursus honorum* politique. Mais cet anticédisme lui vaut également de perdre cette présidence quelques mois plus tard, conséquence des sanctions prises contre lui par son parti à l'issue du vote du 30 août. Cette consécration a ainsi des allures de victoire sans lendemain.

Son opposition au projet d'armée européenne met en effet Max Lejeune au ban de son parti, clairement engagé en faveur de la CED. Le député devient ainsi l'une des bêtes noires du secrétaire général de la SFIO, Guy Mollet. Pour autant, l'anticédisme de Lejeune ne conduit pas à son exclusion, alors même qu'il a poussé son opposition jusqu'à refuser de voter la ratification des accords de Paris et de Londres. De ce fait, « Max » reste l'un des spécialistes des questions de défense au sein de son parti. Il en va de même aux yeux des militaires, ce qui n'était pourtant pas gagné. Son anti-cédisme a certes initialement conforté son statut aux yeux des cadres de l'armée, majoritairement opposés au projet d'armée européenne. Mais l'opposition farouche de l'ancien ministre à tout réarmement allemand, y compris dans le cadre de l'OTAN, est aux antipodes de ce que souhaite le haut commandement. La *Bundeswehr* ayant finalement été créée, seul restera véritablement dans les mémoires militaires l'engagement patriote du député de la Somme contre la CED.

Loin d'avoir été une traversée du désert, ces cinq années à l'écart de

[163]

<sup>1</sup> On peut noter qu'il semble se tenir en retrait, fin 1950, lors des séances du comité de défense nationale consacrées à la question du réarmement allemand et des solutions à y apporter (SHD-GR, 2 Q 13, procès-verbal n°364/CDN de la réunion du comité de défense nationale du 4 décembre 1950, 16 avril 1951 ; procès-verbal n°365/CDN de la réunion du comité de défense nationale du 16 décembre 1950, 16 avril 1951). Un an plus tard, Lejeune redevenu député n'a pas encore basculé dans l'opposition. Mais l'accumulation de réserves et d'objections à laquelle il se livre, dans le cadre d'une démonstration charpentée qui se veut un appel à la vigilance et au pragmatisme, permet de voir clairement émerger son anticédisme (CAS-FJJ, intervention de Max Lejeune devant le conseil national de la SFIO, 1<sup>er</sup> décembre 1951).

<sup>2</sup> Denis Lefebvre, *Guy Mollet, Un camarade en république*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 510 et 514.



la rue Saint-Dominique ont vu Max Lejeune rester au cœur de l'actualité des questions de défense. Mieux, son engagement parlementaire lui a permis de renforcer sa stature, appréciée à la fois des milieux politiques et militaires. Son nom s'impose donc naturellement quand Guy Mollet forme son gouvernement à la fin janvier 1956. En dépit de son anticédisme passé, le nouveau président du conseil le préfère à Pierre Métayer, pourtant l'un de ses fidèles partisans, qui voit de nouveau le poste lui échapper. Quand le député de la Seine-et-Oise n'a été que brièvement sous-secrétaire d'État aux armées dans le gouvernement Blum, dix ans plus tôt, son camarade de la Somme dispose d'une expérience bien plus conséquente, que complète son passage à la tête de la commission de la défense. Alors que la nouvelle majorité a été élue sur un programme de paix en Algérie, qui risque d'être mal reçu par les armées, la popularité de Lejeune chez elles, son leadership reconnu, sont des atouts qui ne se refusent pas<sup>1</sup>.

Néanmoins ce retour aux affaires ministérielles militaires est également marqué du sceau du changement. On l'a vu, Max Lejeune reçoit cette fois des responsabilités opérationnelles sur le principal théâtre où sont engagées les forces françaises, en Algérie, à l'échelle interarmées qui plus est<sup>2</sup>. Le secrétaire d'État n'est plus cantonné aux seuls aspects organiques de l'armée dont il a la charge : il veille dorénavant en partie à son emploi, contrairement à ses collègues en charge de la marine et de l'armée de l'air<sup>3</sup>. Mais cet élargissement incontestable de ses responsabilités va de pair avec un net renforcement de celles du ministre. En témoigne le décret fixant ses attributions et celles de ses secrétaires d'État<sup>4</sup>. Il faut y ajouter bien sûr le décret pris le même jour déléguant au ministre, en son domaine, les pouvoirs du président du Conseil<sup>5</sup>. À chaque fois plus détaillés que les textes équivalents qui faisaient référence lors de la première période ministérielle de Lejeune, ces décrets insistent sur l'autorité du ministre et la subordination des secrétaires d'État.

D'où une situation paradoxale pour le député de la Somme, dont les pouvoirs sont simultanément étendus et limités. L'affaire est particuliè-

[164]

<sup>1</sup> Binot, t. 2, *op. cit.*, p. 10.

<sup>2</sup> « Décret n°56-255 du 15 mars 1956... », *op. cit.*

<sup>3</sup> ADS, fonds Lejeune, 37J 111-1 lettre n°135/SEFAT/MIN au général de corps d'armée Lorillot, commandant la 10<sup>e</sup> région militaire, 8 mars 1956. Ce courrier offre un bon exemple de l'implication de Lejeune dans la dimension opérationnelle : « Sans vouloir intervenir dans les ordres que vous devez donner [...], il me semble que vos commandements subordonnés doivent avoir assez de renseignements sur l'existence, la vie et le lieu de stationnement de bandes rebelles de faibles effectifs pour les prendre rapidement en chasse et les anéantir. Je ne désire pas d'opérations spectaculaires, mais je serai satisfait lorsque vos troupes auront, grâce à leur nombre, repris l'initiative des opérations et que le rebelle, actuellement chasseur, sera redevenu normalement gibier ».

<sup>4</sup> « Décret n°56-171 du 7 février 1956... », *op. cit.*

<sup>5</sup> « Décret n°56-172 du 7 février 1956... », *op. cit.*

rement nette en ce qui concerne ses responsabilités en Algérie. Le détail des attributions qui sont celles du ministre, dans le cadre de la délégation dont il bénéficie de la part du chef du gouvernement, comporte en effet une précision intéressante. « Dans le cadre de la politique militaire de défense, il oriente et coordonne l'emploi des forces armées qui sont à la disposition d'autorités relevant d'un autre département ministériel »<sup>1</sup>. Comment ne pas y voir une claire limite à l'autonomie du secrétaire d'État dans la mission qui lui est confiée, quelques semaines plus tard, de « coordination des forces des trois armées participant en Algérie aux opérations de maintien de l'ordre »<sup>2</sup> ? La délégation dont il bénéficie est ainsi limitée, en théorie, à une simple « coordination ». « L'orientation » quant à l'emploi des forces reste, elle, l'apanage du ministre... « Brides courtes », diraient les cavaliers de la manière dont le ministre entend contrôler celui qui reste fondamentalement son subordonné.

En dépit de ces limites, les nouvelles attributions de Max Lejeune donnent le « la » de cette deuxième partie de son parcours comme secrétaire d'État aux forces armées. L'Algérie est désormais au centre de tout. Son implication dans la « guerre sans nom » étant analysée en détail par Pierre Belmin dans ce volume, elle ne sera pas étudiée ici en tant que telle. Pour autant, le conflit algérien est indissociable de cette nouvelle expérience ministérielle. Il en constitue même à bien des égards la trame de fond, tendant à en supplanter les autres aspects, alors même que cette séquence constitue la plus longue participation de Lejeune au sein d'un même gouvernement<sup>3</sup>.

[165]

De fait, Max Lejeune revient au pouvoir, début février 1956, au moment où le conflit algérien connaît un tournant. On le sait, le secrétaire d'État est l'un des protagonistes de la « journée des tomates » à Alger, le 6. À l'issue la décision est prise de renforcer massivement et sans délai les forces déployées en Algérie, à rebours de ce qui avait été envisagé pendant la campagne électorale. Ce virage à 180° provoque, fait exceptionnel, la démission simultanée du chef d'état-major général des forces armées et de celui de l'armée de terre<sup>4</sup>. L'un et l'autre sont convaincus que cette brutale accélération risque de « casser » l'armée française, sa part la plus moderne en tout cas. De fait, la 5<sup>e</sup> division blindée et la 7<sup>e</sup> division mécanisée rapide doivent laisser dans les dépôts d'Allemagne et de métropole

<sup>1</sup> Alinéa 3 de l'article 2 du « Décret n°56-172 du 7 février 1956... », *op. cit.*

<sup>2</sup> Article 1<sup>er</sup> du « Décret n°56-255 du 15 mars 1956... », *op. cit.*

<sup>3</sup> Lejeune reste cette fois près d'un an et demi ministre (seize mois et demi), alors qu'il n'était jusque-là demeuré qu'un peu plus d'un an dans ses fonctions (treize mois et demi, dans le gouvernement Queuille, du 11 septembre 1948 au 28-29 octobre 1949) : cf. tableau en annexe.

<sup>4</sup> Pierre Darcourt, « Les motifs qui ont amené les généraux Zeller et Guillaume à donner leur démission », *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> mars 1956 ; Jean Planchais, « La réorganisation du haut commandement faciliterait la refonte de notre dispositif militaire », *Le Monde*, 2 mars 1956 : ADS, fonds Lejeune, 37 J 57-1.

l'essentiel de leur matériel, inadapté aux besoins de la contre-guérilla. Or, ces deux grandes unités venaient d'être préparées aux nouvelles exigences d'un affrontement en Centre-Europe, que l'on envisage désormais comme pouvant intégrer l'usage d'armes nucléaires tactiques.

Plus que jamais, les guerres coloniales se révèlent sclérosantes pour les forces françaises, induisant le risque d'une armée à deux vitesses. Celui-ci est particulièrement marqué pour les forces terrestres, qui supportent le gros de l'effort en Algérie. Or, si la perspective d'un affrontement en Europe, dans le prolongement de celui de Corée, s'est éloignée depuis que Max Lejeune a quitté ses responsabilités ministérielles, la menace demeure. La disparition de Staline, l'apaisement des conflits en Asie et l'abandon du projet d'armée européenne ont certes permis un « dégel » des relations Est/Ouest. Mais la signature du Pacte de Varsovie (14 août 1955), en repréailles au réarmement de la RFA et à son intégration dans l'OTAN, témoigne de la permanence des clivages en Europe. À l'automne 1956, l'écrasement de la révolte hongroise redonnera une brutale acuité à cette réalité.

[166]

Comme lors de ses premières années rue Saint-Dominique, Max Lejeune se retrouve donc à devoir préparer l'armée de terre à une possible guerre de haute intensité en Europe, qui pourrait conduire à une nouvelle invasion du pays. Tout en soutenant un engagement croissant outre-mer, dans des opérations de contre-guérilla dont l'issue est perçue comme mettant en jeu le maintien du rang de la France. Une situation impossible, donc, pour le nouveau secrétaire d'État, plus difficile à certains égards qu'en 1948-1951<sup>1</sup>. Car, selon la célèbre formule de François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, le 12 novembre 1954, « l'Algérie, c'est la France »... Contrairement à l'Indochine, en particulier pour Max Lejeune, il ne saurait être question d'abandonner ce territoire. De fait, alors que les gouvernements successifs avaient toujours reculé devant l'idée d'envoyer le contingent en Extrême-Orient, les appelés vont être massivement engagés en Algérie.

Le nouveau secrétaire d'État est l'homme de cette mutation. Si elle est déjà engagée à son retour aux affaires, les premiers rappelés ayant été mobilisés dès la fin de l'été 1955, en réponse aux massacres du Constantinois, c'est Max Lejeune qui orchestre leur déploiement en nombre à partir de mars 1956. Impressionnants, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en l'es-

<sup>1</sup> ADS, fonds Lejeune, 37J 111-1. La tension entre les deux missions, et les contradictions qui en résultent apparaissent nettement dans la note n°624 SEFAT/CAB/EMP adressée par Max Lejeune au chef d'état-major de l'armée de terre, le 23 avril 1956 : « Les servitudes actuelles dues à la campagne de pacification en Algérie ne doivent pas entraver nos études et nos recherches en vue de la modernisation de l'Armée française. Les expériences entreprises dans ce domaine ont dû être interrompues en ce qui concerne la DMR et la division d'infanterie mécanisée. Il est cependant du plus haut intérêt de continuer les études pour rétablir un corps de bataille nous permettant de reprendre notre place dans l'OTAN et de soutenir la comparaison avec les armées occidentales les plus récentes ».

pace de trois mois, les effectifs augmentent de 75 % ! Ils passent en effet de 186 000 hommes au 1<sup>er</sup> avril à 325 000 le 1<sup>er</sup> juillet<sup>1</sup>. L'essentiel est évidemment fourni par l'armée de terre, même si plusieurs dizaines de milliers d'aviateurs rappelés sont également envoyés quadriller le djebel.

L'heure est à la mobilisation. Dans cette perspective, un deuxième tournant intervient en avril, avec le rappel des disponibles de la classe 1955. Il permet d'alimenter le renforcement des effectifs décidé en février. Mais, symbole d'une politique de force, il provoque un mécontentement croissant dans les rangs de la SFIO, dont il heurte les valeurs fondamentales<sup>2</sup>. Comme lors de son précédent passage rue Saint-Dominique, Max Lejeune se retrouve ainsi en porte-à-faux avec les positions traditionnelles de son parti. Il met pourtant en œuvre sans état d'âme cette politique, avec enthousiasme même, convaincu de faire son devoir tant aux regards des exigences de la situation que de ses convictions de fond<sup>3</sup>.

Tout pour l'Algérie : tel est le principe qui guide l'action du député de la Somme lors de son dernier séjour rue Saint-Dominique. Le soutien militaire apporté à Israël en découle, dont il sera l'un des artisans. Avec Christian Pineau, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Bourguès-Maunoury et ses deux principaux collaborateurs, Abel Thomas et Louis Mangin, Max Lejeune fait partie de la petite équipe qui forme autour de Guy Mollet, « une sorte de cabinet restreint, secret. À lui seul incombe l'examen des demandes de ventes d'armes présentées par les Israéliens »<sup>4</sup>. Avec les autres membres de ce groupe, le secrétaire d'État considère que, dans le cadre du combat mené pour conserver l'Algérie, les ennemis de nos ennemis sont nos amis... Ou que les amis de nos ennemis sont nos ennemis. Il faut donc aider les Israéliens contre les Égyptiens. Et attaquer ces derniers quand l'occasion se présente, puisqu'ils soutiennent le FLN.

Max Lejeune est ainsi l'un des très rares membres du gouvernement à être mis dans le secret de la préparation de l'expédition de Suez à partir de la fin juillet<sup>5</sup>. Il tente même, dans les premiers jours, de peser sur les choix

[167]

<sup>1</sup> Note de Max Lejeune à Guy Mollet, 13 juillet 1956 : citée par Lefebvre, *op. cit.*, p. 222.

<sup>2</sup> Binot, t. 2, *op. cit.*, p. 28-34.

<sup>3</sup> Cf. par exemple CAS-FJJ, interventions de Max Lejeune lors du conseil national de la SFIO, Puteaux, 9-10 juin 1956, et lors du 48<sup>e</sup> congrès national, 28 juin-1<sup>er</sup> juillet 1956.

<sup>4</sup> Georgette Elgey (avec la collaboration de Marie-Caroline Boussard), *Histoire de IV<sup>e</sup> République. La République des tourmentes (1954-1959)*, t. 2<sup>nd</sup>, *Malentendu et passion*, Paris, Fayard, 1997, p. 74. ADS, fonds Lejeune, 37 J 69-1 : une note sans numéro de l'état-major de l'armée, en date du 13 avril 1956, récapitule ainsi « les affaires en cours avec Israël », distinguant entre celles « ayant fait l'objet de contrats » et celles « à l'étude ».

<sup>5</sup> Philippe Vial, « Les chefs militaires français et la crise de Suez : le groupe et le système », in Philippe Vial, Georges-Henri Soutou, Robert Frank et Martin Alexander (dir.), *Les Occidentaux et la crise de Suez : une relecture politico-militaire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 268. Il est le seul ministre à être dans le secret en-dehors de Mollet, Pineau et Bourguès-Maunoury, assistés de leurs collaborateurs les plus proches : Bernard Lefort, *Mes carnets secrets de la IV<sup>e</sup>. L'aller et retour du Général, 22 août 1944-1<sup>er</sup> juin 1958*, Paris, Seuil, 1996, p. 359.

opérationnels<sup>1</sup>. À l'opposé d'une action sur Port-Saïd, « qui lui apparaît très hasardeuse » telle qu'elle est alors envisagée par son ministre, le secrétaire d'État plaide pour une intervention sur la frontière égypto-libyenne. Il fait ainsi étudier par son cabinet le plan d'une « manœuvre d'intimidation comportant un nettoyage du Fezzan et de la Libye »<sup>2</sup>. Bien que présentée à Guy Mollet, sa proposition n'est pas retenue, le cantonnant à un rôle de simple pourvoyeur de moyens, qui ne lui convient guère. Clairement, ni le président du conseil, ni les ministres des Affaires étrangères et de la Défense ne souhaitent l'associer à la direction de l'entreprise. Il ne sera pas le quatrième mousquetaire... D'où une situation paradoxale pour le secrétaire d'État, source indéniable de frustration.

« Quelle chance vous avez ! », lance-t-il au général de division André Beaufre, le commandant des forces terrestres du corps expéditionnaire français, venu se présenter le 13 août<sup>3</sup>. Une exclamation qui, en creux, traduit le regret de Lejeune de ne pas être au cœur de l'action, comme son volontarisme l'y pousse. Mais il ne s'agit pas que de cela : sa marginalisation dans la gestion de la crise heurte sa vision intégrée d'un conflit algérien dont il est un acteur majeur et qui, à ses yeux, ne peut être gagné sans une approche globale. Il n'est donc pas étonnant de le voir revenir dans le jeu le 22 octobre, en prenant sur lui d'autoriser l'arraisonnement de l'avion du roi du Maroc transportant cinq des principaux responsables du FLN. « Si le secrétaire d'État n'a pas interrompu l'interception », souligne son biographe, « c'est qu'il veut montrer à l'Égypte (...) la détermination de la France »<sup>4</sup>.

[168]

De fait, durant toute la crise de Suez, il fait partie des « faucons », pour qui la solution militaire est la seule possible. Lejeune apporte donc un concours actif à la constitution de la force A, la composante terrestre du corps expéditionnaire français. Dans le cadre d'une opération très ambitieuse, pour laquelle on n'hésite pas à convoquer le souvenir du débarquement de Normandie, le secrétaire d'État doit fournir plusieurs dizaines de milliers d'hommes. Il s'agit de l'emporter à coup sûr, mais aussi que les armes de la France tiennent leur rang au cours de ce qui constitue la première opération menée avec les Britanniques depuis la fin de la guerre. Dans cette perspective, le choix est fait d'engager parmi les meilleures unités de l'armée de terre, qu'il s'agisse de la 10<sup>e</sup> division parachutiste ou de la 7<sup>e</sup> division mécanisée rapide. Lejeune ne manifeste aucune réticence à distraire du théâtre algérien ces deux grandes unités.

À l'inverse, il n'hésite pas à apporter son soutien au chef d'état-major de l'armée de terre, dans les désaccords qui l'opposent au chef d'état-major général des forces armées (CEMGFA)<sup>5</sup>. Y compris au risque de

<sup>1</sup> Binot, t. 2, *op. cit.*, p. 47-48.

<sup>2</sup> Agenda de Max Lejeune, notes du 1<sup>er</sup> août : citées par Bineau, t. 2, *op. cit.*, p. 47-48.

<sup>3</sup> André Beaufre (général), *L'expédition de Suez*, Paris, Grasset, 1967, p. 38-39.

<sup>4</sup> Binot, t. 2, *op. cit.*, p. 47.

<sup>5</sup> Vial, « Les chefs militaires français... », *op. cit.*, p. 256-257.

gèner la préparation de l'opération contre l'Égypte... Le général de corps d'armée Jean-Marie Piatte, qui a succédé début mars au général Zeller, aurait pourtant toutes les raisons de travailler de manière harmonieuse avec le général Ély. N'en a-t-il pas été l'adjoint apprécié au début des années 1950, à Washington<sup>1</sup> ? Mais la montée en puissance du CEMGFA pose un problème systémique au secrétaire d'État, on l'a vu. Et son souci de préserver son autonomie rejoint celui du chef d'état-major de l'armée de terre. Avec la crise de Suez, le différent prend une dimension nouvelle. L'effort supplémentaire demandé menace les équilibres fondamentaux de l'armée de terre estime son chef d'état-major, qui n'a de cesse de pointer les problèmes qu'il rencontre pour fournir les moyens attendus. En retour, le CEMGFA voit d'abord de la mauvaise volonté dans les difficultés avancées et un risque pour le succès de l'opération. À chaque plainte d'Ély, relayée par Bourgès-Maunoury, Lejeune temporise, cherchant à préserver Piatte. Celui-ci sera pourtant remplacé début décembre, moins d'un an après son arrivée, par le commandant des forces en Algérie, le général de corps d'armée Henri Lorillot.

Entre-temps, Lejeune aura subi une déconvenue bien plus grave. Déclenchée le 31 octobre par une offensive aérienne éclair, l'intervention contre l'Égypte est interrompue dans la nuit du 6 au 7 novembre sous la pression internationale. Alors que l'assaut sur Port-Saïd et Port-Fouad, mené depuis le 5, avait ouvert la route du Caire... Le secrétaire d'État fait partie des ministres qui s'insurgent violemment contre la décision d'accepter le cessez-le-feu. Son opposition marque les esprits lors du conseil des ministres qui se tient le matin du 7 novembre, durant lequel il plaide vigoureusement pour la poursuite de l'opération<sup>2</sup>. Avec d'autres, il attendait des chefs militaires sur place qu'ils s'affranchissent du strict respect des consignes de cessez-le-feu pour avancer au maximum. C'est le sens du message adressé dans la nuit du 6, sur ordre, par le chef d'état-major général des forces armées, le général Ély, au vice-amiral Pierre Barjot, qui commande le corps expéditionnaire<sup>3</sup>. « La date limite du 6 novembre est (...) moins impérative pour les mouvements que le cessez-le-feu » : en dépit de l'euphémisme de la formulation, la perspective est clairement tracée... Le refus des grands subordonnés de l'amiral, les généraux Beaufre et Massu en premier lieu, de s'engager sur cette voie périlleuse, suscitera l'ire de Max Lejeune. Longtemps après, il continuera d'y voir une magnifique occasion manquée<sup>4</sup>.

« Pourquoi s'est-il arrêté ? », aurait-il regretté devant la femme du

[169]

<sup>1</sup> Le futur CEMGFA était alors à la tête de la délégation française au groupe permanent du comité militaire de l'OTAN.

<sup>2</sup> Christian Pineau, *1956 Suez*, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 179. Lefort, *op. cit.*, p. 371, indique qu'il « éclate de colère » à l'instar de Pineau et Bourgès-Maunoury.

<sup>3</sup> Vial, « Les chefs militaires français... », *op. cit.*, p. 277.

<sup>4</sup> Binot, t. 2, *op. cit.*, p. 47, en particulier pour les citations qui suivent.

général Massu. « Nous étions obligés de lui ordonner de stopper, mais nous comptons bien qu'il désobéirait »<sup>1</sup>. Des propos rapportés en octobre 1971 par le général dans un entretien au *Figaro*, qui lui donne l'occasion de se défendre. Il y souligne que « l'essentiel de son comportement a été une question de discipline ». Un comportement d'autant plus naturel que l'officier était persuadé qu'il ne s'agissait que d'un « arrêt provisoire ». Ainsi interpellé, Lejeune prendra ses distances, veillant en particulier à ne pas incriminer Massu. Mais ses propos, quelques jours plus tard, sonneront comme une confirmation implicite : « J'ai regretté que le délai entre l'annonce et l'exécution du cessez-le-feu n'ait pas été plus long pour permettre à nos forces d'entrer au Caire, ce qui aurait bouleversé les conditions en Algérie : la conversation que j'ai pu avoir avec Madame Massu n'exprimait que ce regret »<sup>2</sup>.

Oui, tout pour l'Algérie, y compris en perdant de vue les principes républicains. En attendant des chefs militaires qu'ils s'affranchissent du strict respect du cessez-le-feu accepté par gouvernement, Max Lejeune, avec d'autres, pousse l'armée à sortir de son rôle, nouvelle étape sur un chemin qui aboutira au coup de force d'avril 1961. Tout comme l'a été la loi sur les pouvoirs spéciaux qui, au printemps 1956, a donné aux responsables militaires des responsabilités exorbitantes au regard du droit commun en matière de maintien de l'ordre. Cette logique conduira, début janvier 1957, à faire appel à la 10<sup>e</sup> division parachutiste de Massu pour briser l'offensive terroriste à Alger. Un épisode devenu emblématique de la généralisation de la torture, qui constitue l'un des marqueurs de ce dernier passage aux affaires militaires de Max Lejeune.

[170]

Ses responsabilités dans cette dérive ont été étudiées en détail par son biographe<sup>3</sup>. Le député de la Somme est loin d'avoir été seul en cause, il a même pu faire figure de bouc émissaire. Il n'empêche : ministre en charge de l'armée de terre, il est le responsable organique de sa préparation, y compris morale, le garant de son adhésion aux valeurs de la République. Exceptionnellement impliqué dans la conduite des opérations, le secrétaire d'État a couvert et même implicitement encouragé l'inacceptable<sup>4</sup>. Symbole de son aveuglement, Lejeune ne comprend pas la démarche du général de brigade Jacques Pâris de Bollardièrre, moderne lanceur d'alerte, qui risque une carrière militaire d'exception pour rester fidèle à ses principes<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Entretien avec le général Massu publié dans *Le Figaro*, 15 octobre 1971.

<sup>2</sup> Entretien avec Max Lejeune, *Le Figaro*, 21 octobre 1971.

<sup>3</sup> Binot, *op. cit.*, t. 2, p. 58-71.

<sup>4</sup> Selon le ministre des Affaires étrangères de l'époque, chaque fois que la question des méthodes de l'armée était abordée en conseil des ministres, Lejeune se défouait en parlant de calomnies et de manœuvres politiques : Pineau, *op. cit.*, p. 89.

<sup>5</sup> Pour un récit détaillé, cf. Binot, *op. cit.*, t. 2, p. 61-65, qui s'appuie en particulier sur la riche documentation conservée aux ADS, fonds Lejeune, 37 J 57-1. L'affaire Bollardièrre est devenue immédiatement un symbole : Jean-Charles Jauffret, *Ces officiers qui ont dit non à la torture. Algérie 1954-1962*, Paris, Autrement, 2005, p. 40-54.

*Cedant arma togae*: « que les armes le cèdent à la toge », dit le célèbre adage cicéronien. Celui-ci est devenu un résumé commode pour rappeler l'exigence ordinaire de subordination des autorités militaires aux responsables politiques, caractéristique essentielle d'un régime démocratique. Lejeune en reste à une interprétation intransigeante de ce principe face au coup d'éclat d'un Bollardièrre, qui court-circuite sa hiérarchie pour dénoncer publiquement la généralisation de la torture. Mais il ferme les yeux sur l'autonomisation croissante de nombreux cadres militaires sur le terrain, conséquence de la politique dont il est l'un des instigateurs et dont la loi sur les pouvoirs spéciaux est restée le symbole. Le détournement de l'avion transportant les leaders du FLN, fin octobre 1956, en est un autre.

En permettant, avec d'autres, cette autonomisation de l'armée en Algérie, en l'espérant au moment du dénouement de la crise de Suez, Max Lejeune alimente un dérèglement systémique qui finira par emporter la Quatrième République avant de menacer la Cinquième. Le républicain farouche qu'il s'est toujours voulu s'est ainsi pour une part renié. À ce titre, comme nombre de dirigeants de l'époque, il porte une responsabilité personnelle et incontestable dans la crise du régime, dont il n'a jamais eu à vraiment rendre compte. Elle marque pourtant de manière spécifique son dernier passage rue Saint-Dominique, établissant une rupture nette avec la période précédente.

L'étude de son parcours ministériel n'épuise pas la question de l'implication de Max Lejeune dans le gouvernement de la défense. On l'a brièvement évoqué à l'occasion de son engagement contre la CED, mais il faudrait y consacrer une étude en soi : avant d'être un ministre militaire, et pour pouvoir le redevenir, le député de la Somme fut un parlementaire spécialiste des questions de défense<sup>1</sup>. Dès 1936, il appartient à la commission parlementaire de l'Armée<sup>2</sup>. S'il n'y siège pas à la Libération, dans l'Assemblée nationale constituante, il intervient lors des discussions sur le budget du ministère de la Guerre<sup>3</sup>. Membre de la nouvelle commission de la défense nationale dès la première législature de la Quatrième République, il est également rapporteur de la commission des finances, ce qui lui permet d'intervenir de nouveau à propos des budgets des ministères de la Guerre et de l'Air en 1947.

[171]

<sup>1</sup> Pour une première approche d'ensemble, on se reportera aux pages que Jean-Marc Binot, *op. cit.*, a consacré au sujet, mais aussi, dans ce volume, aux contributions de Julien Cahon et Fabien Connord.

<sup>2</sup> Jean Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1970, t. 6, p. 2225 : [[http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num\\_dept\)/7738](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/7738)] (consulté le 21 juillet 2017).

<sup>3</sup> Assemblée nationale, Service des archives éd., *Dictionnaire des parlementaires français 1940-1958*, tome V, L-0, Paris, La Documentation française, 2005, p. 154-156 : [[http://www.senat.fr/senateur/lejeune\\_max000206.html](http://www.senat.fr/senateur/lejeune_max000206.html)] (consulté le 21 juillet 2017).



Durant la seconde législature, à partir de juin 1951, le député de la Somme ne siège plus à la commission des finances, mais reste un pilier de celle de la défense nationale dont on a vu qu'il assurera un temps la présidence, au second semestre 1954. C'est au nom de cette commission qu'il dépose de nombreux rapports ou avis, et participe à la discussion annuelle du budget. Après une interruption entre 1958 et 1969, Lejeune redeviendra membre de la commission de la défense, y jouant un rôle actif, tout comme au sein de la commission équivalente du Sénat après son élection à la Haute Assemblée en 1977<sup>1</sup>. Son opposition à l'engagement français lors de la guerre du Golfe, le 16 janvier 1991, dans le cadre d'un rappel remarqué au règlement, restera le dernier coup d'éclat de ce parlementaire spécialiste de la défense<sup>2</sup>. C'est également à cette aune qu'il faut relire son engagement ministériel même si ce dernier a été, lui, circonscrit à la Quatrième République. Les dimensions législatives et exécutives sont les deux faces d'une même implication dans les affaires militaires, dont il serait intéressant de préciser les caractéristiques dans la durée<sup>3</sup>.

À se limiter au seul volet ministériel, en dépit de la spécificité de chacune de ses deux grandes périodes, des éléments indéniables unissent l'ensemble. Ministre populaire, en premier lieu chez les militaires, Lejeune a su à chaque fois s'imposer dans un poste exposé. Dans les deux cas, il rend son portefeuille sur un bilan salué par les personnels de son ministère et au-delà. Cette estime est d'autant plus remarquable qu'elle a été acquise à la force du poignet, dans des circonstances particulièrement difficiles. Qu'elle menace en Europe, réactivant le spectre d'une invasion du territoire, ou soit bien réelle en Indochine, puis en Algérie, la guerre est omniprésente. Or, s'il n'est pas le premier des ministres militaires, poste désormais tenu par celui des forces armées, puis de la défense (et des forces armées), Lejeune est le ministre de la principale armée et, de loin, le ministre des gros bataillons.

Il est ainsi au cœur de la politique de défense française et l'un de ses principaux artisans. Une responsabilité qui s'étend au haut-commandement. Dans ce cadre, son bilan vient aussi de sa capacité à s'imposer face aux chefs militaires, avec lesquels il a du gérer des relations compliquées, à un point que l'on n'imagine plus aujourd'hui. Au limogeage du général Revers, durant sa première période, fait écho la double démission des généraux Zeller et Guillaume peu après son retour au pouvoir, début 1956. Par la suite, il doit gérer les tensions croissantes entre leurs

[172]

<sup>1</sup> Notice sur [[http://www.senat.fr/senateur/lejeune\\_max000206.html](http://www.senat.fr/senateur/lejeune_max000206.html)] (consulté le 21 juillet 2017).

<sup>2</sup> Cf., dans ce volume, le récit détaillé qu'en donne Fabien Conord.

<sup>3</sup> Une étude qui mériterait également d'être faite dans le cadre d'une approche comparée avec les autres parlementaires socialistes engagés dans le domaine de la défense, qu'il s'agisse de figures de premier plan (Paul Ramadier, Jules Moch...) ou de personnalités moins connues (Paul Béchar, Pierre Métayer...).

successeurs, les généraux Piatte et Ély, en particulier tout au long de la crise de Suez. Elles débouchent sur le remplacement du premier par le général Lorillot, fin 1956. Une décision qui est aussi une manière élégante de renouveler le commandement en Algérie, Lorillot cédant sa place à Salan à la tête de la 10<sup>e</sup> région militaire.

Ces tensions font écho à celles, plus feutrées, qui marquent les relations du député de la Somme avec son ministre de tutelle. Il a beau avoir rang de ministre, avoir hérité de l'ancien et prestigieux département de la Guerre, Max Lejeune reste un simple secrétaire d'État aux forces armées. Il doit batailler pour conserver sa place face à un ministre interarmées qui croit en importance de Pierre-Henri Teitgen à Maurice Bourgès-Maunoury. Entre 1948 et 1957, Lejeune incarne ainsi une fonction en transition dans un ministère en mutation, marqué par son unification graduelle.

Pour autant, en dépit de ces éléments de continuité nombreux et indéniables, les deux temps de son engagement ministériel obéissent à des logiques différentes. Si la guerre froide est un trait commun, ses modalités varient considérablement d'une période à l'autre. Quand la menace d'une invasion soviétique est croissante durant la première période, elle n'est plus aussi déterminante durant la seconde. Le conflit algérien l'a remplacé dans l'échelle des préoccupations, un conflit qui n'est pas une déclinaison de l'affrontement Est/Ouest comme beaucoup le croient dans les milieux officiels français. Ce renversement de perspective vaut au secrétaire d'État de bénéficier d'un double élargissement de ses compétences. Elles ne sont désormais plus seulement organiques, mais aussi opérationnelles et, dans ce cadre, interarmées. Même limitées au théâtre algérien, ces nouvelles responsabilités donnent une nouvelle dimension à son poste.

Pourtant, cet apogée n'est pas un aboutissement. L'exercice de ces nouvelles responsabilités va largement jeter le discrédit sur le secrétaire d'État. Pas seulement parce qu'avec d'autres, il jette l'armée corps et âme dans le conflit algérien. Il faut voir plus loin que sa responsabilité dans l'emploi généralisé de la torture. Cette dérive se combine avec la rupture des fondements des relations politico-militaires en démocratie, conduisant à une véritable inversion des normes, d'autant plus pernicieuse qu'elle va de pair avec leur apparent respect. Cette schizophrénie institutionnalisée a brouillé les repères, alors que le ministre est par principe celui qui doit les garantir. Ce faisant, Max Lejeune a non seulement contribué à provoquer le dérèglement des consciences militaires, mais aussi celui des institutions. Avec d'autres, il porte une lourde responsabilité dans la crise du régime en étant l'un de ceux qui ont nourri le dysfonctionnement systémique des relations politico-militaires. Loin de n'avoir été qu'un ministre militaire efficace, attaché à la cause de l'armée (de terre) et aimée d'elle, Max Lejeune aura finalement été l'un de ceux qui l'auront conduit dans l'impasse et le pays avec elle.

ANNEXE : Max Lejeune, secrétaire d'État aux forces armées  
(12 février 1948 /13 juin 1957)

<p><b>Nom du gouvernement</b> (durée de la participation de Max Lejeune jusqu'à l'investiture du gouvernement suivant)</p>	<p><b>Début de la participation de Max Lejeune</b> <b>Date</b> Textes de référence</p>
<p><b>Robert Schuman 1</b> (5 mois et ½)</p>	<p><b>12 février 1948</b> (gouvernement investi le 24 novembre 1947) « Décret du 12 février 1948 portant nomination d'un membre du gouvernement », <i>JORF</i>, 13 février 1948, p. 1562. « Décret n°47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'État aux forces armées », <i>JORF</i>, 1<sup>er</sup> déc. 1947, p. 11 801.</p>
<p><i>Max Lejeune absent du pouvoir pendant 1 mois et ½</i></p>	
<p><b>Henri Queuille 1</b> (13 mois et ½)</p>	<p><b>11 septembre 1948</b> « Décret portant nomination des membres du gouvernement », 11 septembre 1948, <i>JORF</i>, 12 septembre 1948, p. 9010. « Décret n°48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'État aux forces armées », <i>JORF</i>, 17 septembre 1948, p. 9196.</p>
<p><b>Georges Bidault 2</b> (3 mois et 1 semaine)</p>	<p><b>29 octobre 1949</b> « Décret portant nomination de membres du gouvernement », 29 octobre 1949, <i>JORF</i>, 31 octobre 1949, p. 10 846. « Décret n°49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'État aux forces armées », <i>JORF</i>, 29 novembre 1949, p. 11 466.</p>
<p><b>Sous-total du 11 septembre 1948 au 7 février 1950 : 16 mois et ¾</b> <i>Puis absent du pouvoir pendant 5 mois</i></p>	
<p><b>René Pleven 1</b> (8 mois)</p>	<p><b>12 juillet 1950</b> « Décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du gouvernement », <i>JORF</i>, 13 juillet 1950, p. 7563. « Décret n°50-853 du 20 juillet 1950 fixant les attributions des secrétaires d'État aux forces armées », <i>JORF</i>, 21 juillet 1950, p. 7805.</p>

*Détail de ses participations gouvernementales successives  
et de leur cadre réglementaire*

<p><b>Fin de la participation de Max Lejeune</b> Date de la chute du gouvernement <b>Date de l'investiture du gouvernement suivant</b> (nom du gouvernement)</p>	<p><b>Appellation officielle du secrétaire d'État</b></p>	<p><b>Prénom et nom du ministre de référence</b> <b>Appellation officielle du ministre</b> Texte complémentaire de référence</p>
<p>19 juillet 1948 <b>26 juillet 1948</b> (gouvernement André Marie)</p>	<p>« secrétaire d'État aux forces armées »</p>	<p><b>Pierre-Henri Teitgen</b> « ministre des forces armées »</p>
<p><i>Max Lejeune absent des deux gouvernements suivants (André Marie et Robert Schuman 2)</i></p>		
<p>5 octobre 1949 <b>28 octobre 1949</b> (gouvernement Georges Bidault 2)</p>	<p>« secrétaire d'État aux forces armées »</p>	<p><b>Paul Ramadier</b> « ministre de la défense nationale » « Décret n°48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale », <i>JORF</i>, 17 septembre 1948, p. 9170.</p>
<p>7 février 1950 (Max Lejeune démissionnaire, avec les autres ministres socialistes) <b>7 février 1950</b> (gouvernement Georges Bidault 3)</p>	<p>« secrétaire d'État aux forces armées »</p>	<p><b>René Pleven</b> « ministre de la défense nationale » « Décret n°49-1545 du 2 décembre 1949 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale », <i>JORF</i>, 3 décembre 1949, p. 11 625-11 626.</p>
<p><i>Max Lejeune absent du gouvernement Georges Bidault 3</i></p>		
<p>28 février 1951 <b>10 mars 1951</b> (gouvernement Henri Queuille 3)</p>	<p>« secrétaire d'État aux forces armées (guerre) »</p>	<p><b>Jules Moch</b> « ministre de la défense nationale » « Décret n°50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale », <i>JORF</i>, 7 avril 1951, p. 3475.</p>

<p><b>Henri Queuille 3</b> (5 mois)</p>	<p><b>10 mars 1951</b> « Décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du gouvernement », <i>JORF</i>, 11 mars 1951, p. 2642. « Décret n°51-397 du 10 mars 1951 fixant les attributions des secrétaires d'État aux forces armées », <i>JORF</i>, 7 avril 1951, p. 3476.</p>
<p><b>Sous-total du 12 juil. 1950 au 11 août 1951 : 13 mois</b> <b>Total du 12 février 1948 au 11 août 1951 : 35 mois et 1 semaine, soit presque 3 ans</b> <i>Puis absent du pouvoir pendant presque 4 ans et ½</i></p>	
<p><b>Guy Mollet</b> (16 mois et ½)</p>	<p><b>1<sup>er</sup> février 1956</b> « Décret du 1<sup>er</sup> février 1956 portant nomination des membres du gouvernement », <i>JORF</i>, 2 février 1956, p. 1387. « Décret n°56-171 du 7 février 1956 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'État aux forces armées », <i>JORF</i>, 9 février 1956, p. 1574. « Décret n°56-255 du 15 mars 1956 portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense nationale et des forces armées au secrétaire d'État aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes », <i>JORF</i>, 16 mars 1956, p. 2560-2561.</p>
<p><b>TOTAL GÉNÉRAL</b> <b>du 12 février 1948 au 11 août 1951 et du 1<sup>er</sup> février 1956 au 12 juin 1957 :</b> <b>51 mois et ¾, soit plus de quatre ans et quart</b></p>	

<p>10 juillet 1951  <b>11 août 1951</b> (gouvernement René Plevén 2)</p>	<p>« secrétaire d'État aux forces armées (guerre) »</p>	<p><b>Jules Moch</b>                  « ministre de la défense nationale »                  « Décret n°51-396 du 10 mars 1951 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale », <i>JORF</i>, 7 avril 1951, p. 3475.</p>
<p><i>Max Lejeune absent des gouvernements : René Plevén 2, Edgar Faure 1, Antoine Pinay, René Mayer, Joseph Laniel 1 et 2, Pierre Mendès France et Edgar Faure 2</i></p>		
<p>21 mai 1957  <b>12 juin 1957</b> (gouvernement Maurice Bourgès-Maunoury)</p>	<p>« secrétaire d'État aux forces armées (terre), chargé des affaires algériennes »</p>	<p><b>Maurice Bourgès-Maunoury</b>                  « ministre de la défense nationale et des forces armées »                  « Décret n°56-172 du 7 février 1956 portant délégation des pouvoirs du président du conseil au ministre de la défense nationale et des forces armées », <i>JORF</i>, 9 février 1956, p. 1574-1575.</p>